

3

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, comptes 2002 de la société mère
et informations complémentaires pour le Document de Référence



L'ORÉAL
RAPPORT ANNUEL 2002

SOMMAIRE

03	Rapport de Gestion du Conseil d'Administration
24	Compléments au Rapport de Gestion
24	Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés en 2002
30	Projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du jeudi 22 mai 2003
36	Titres de participation
37	Résultats financiers sur 5 ans
38	Comptes sociaux
38	Bilans comparés
40	Comptes de résultat comparés
41	Variation des capitaux propres
42	Tableau des flux de trésorerie
43	Annexe
56	Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2002
60	Rapport général des Commissaires aux Comptes
61	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
62	Informations complémentaires
62	Renseignements de caractère général concernant la société
64	Renseignements de caractère général concernant le capital
64	Marché des titres de L'Oréal
66	Risques de l'émetteur
69	Politique d'investissements
69	Organes de Direction et d'Administration
69	Politique d'information
70	Evénements récents et perspectives
72	Responsables du contrôle des comptes
72	Honoraires des Commissaires aux Comptes
73	Responsable du Document de Référence
73	Attestation du responsable du Document de Référence
73	Avis des Commissaires aux Comptes sur le Document de Référence
75	Table de concordance

Le Rapport Annuel 2002 de L'Oréal est constitué de trois tomes :

- une plaquette générale,
- les comptes consolidés,
- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, accompagné des comptes sociaux et d'informations complémentaires pour le Document de Référence.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2003

Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil d'Administration souhaite commenter les principaux éléments de la gestion de votre société et du groupe et donne, dans le présent rapport, son appréciation de la situation. Il tient par ailleurs à vous rendre compte des conditions dans lesquelles il contribue à l'amélioration du gouvernement d'entreprise et de l'information économique et financière et à soumettre à votre approbation certains projets de résolutions relevant d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

■ UNE FORTE DYNAMIQUE DE CROISSANCE INTERNE EN 2002

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de l'année 2002 s'est élevé à 14,3 milliards d'euros, soit une croissance par rapport à 2001 de 4 %. Les effets monétaires ont été négatifs de - 4,8 % au total, avec principalement le dollar américain (qui représente 29,1 % du chiffre d'affaires consolidé), la livre sterling, le dollar canadien, le peso mexicain et le réal brésilien. Hors effets monétaires, la progression du chiffre d'affaires consolidé s'est donc élevée à 8,8 %. L'écart lié aux variations de périmètre (écart de structure) a été très faible en 2002 : - 0,1 %.

Le groupe a réalisé en 2002 une nouvelle acquisition aux Etats-Unis : Artec Systems Group, Inc., société qui commercialise dans les salons de coiffure américains des produits professionnels pour le soin et la coloration du cheveu.

A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, la progression du chiffre d'affaires du groupe a été de 8,9 % en 2002.

Le chiffre d'affaires consolidé se répartit en deux branches que sont la cosmétique (13,9 milliards d'euros) et la dermatologie (0,3 milliard d'euros). La progression du chiffre

d'affaires a été de 8,7 % en cosmétique et s'élève à + 17,8 % en dermatologie.

Les grandes zones géographiques dans le chiffre d'affaires consolidé cosmétique ont progressé de 6,1 % en Europe de l'Ouest, meilleure croissance depuis 4 ans, de 5,6 % en Amérique du Nord et de 21,8 % dans le reste du monde. Un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires est maintenant réalisée hors Europe de l'Ouest, et 30 % en Amérique du Nord.

Le groupe a réalisé une croissance de + 21 % en Asie dont + 61 % en Chine, + 22 % en Amérique latine où le Brésil progresse de + 50 %. Enfin, la croissance atteint + 30 % en Europe de l'Est avec une performance à souligner en Russie (+ 61 %). Pour M. Lindsay Owen-Jones, Président-directeur général, les nouveaux marchés sont « un vivier qui tire la croissance vers le haut ».

■ DES RÉSULTATS EN PROGRESSION, AVEC UNE NOUVELLE FORTE AMÉLIORATION DES MARGES

La réussite économique est à nouveau au rendez-vous en 2002. Le développement régulier de L'Oréal repose sur une croissance interne soutenue, une consolidation d'acquisitions ciblées, une innovation technologique permanente, une présence mondiale dans tous les circuits de distribution et une gestion rigoureuse permettant aux résultats de progresser et représentant des atouts importants pour l'avenir.

Le résultat d'exploitation corrigé (c'est-à-dire incluant les pertes et gains de change) progresse de 10,3 % à 1 841 millions d'euros. Il représente 12,9 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 12,1 % en 2001 et 11,7 % en 2000. En cosmétique, la progression de ce résultat est de 10,1 %. Il est passé de 11,6 % du chiffre d'affaires en 2000 et 12 % en 2001, à 12,7 % en 2002.

Pour la dermatologie, la progression du résultat d'exploitation corrigé est de 5,4 % et la marge opérationnelle de cette branche reste élevée à 20,3 % du chiffre d'affaires en 2002.

La nouvelle progression des marges du groupe reflète les principales évolutions suivantes : une bonne maîtrise des coûts industriels, avec une amélioration de la productivité des usines ; une progression des charges de personnel légèrement supérieure à celle du chiffre d'affaires du fait notamment du développement de l'intéressement mondial, et une augmentation des charges externes en ligne avec celle du chiffre d'affaires.

Au-delà du résultat d'exploitation, les charges et produits financiers (hors pertes et gains de change) se sont élevés pour le groupe à 142 millions d'euros contre 167 millions d'euros en 2001, soit une baisse de 15 %. De ce fait, le résultat opérationnel avant impôt des sociétés intégrées est en progression de 13,1 % à 1 698 millions d'euros. L'impôt sur les sociétés pour le groupe est de 580 millions d'euros, en progression de 8,2 %. Le taux d'impôt diminue de plus d'un point et demi pour s'établir à 34,1 % du résultat opérationnel avant impôt des sociétés intégrées.

La quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 345 millions d'euros, en progression de 28 %, avec la consolidation de notre participation de 19,6 % dans Sanofi-Synthélabo.

Au total, le résultat net opérationnel consolidé part du groupe servant au calcul du résultat net opérationnel par action s'élève à 1 456 millions d'euros, en croissance de 18,5 %.

Concernant le résultat net comptable, une dotation aux provisions nette d'impôts de 80 millions d'euros sur actions autodétenues a été constituée, reflétant la différence entre le cours de Bourse moyen de décembre 2002 et le prix de revient de certaines actions autodétenues. Cette provision n'a pas de lien avec l'exploitation.

Les plus et moins-values nettes sont globalement de - 17 millions d'euros en 2002, contre + 131 millions d'euros en 2001. En 2001, Marie Claire et Lanvin avaient été cédés.

Enfin, la marge brute d'autofinancement s'est élevée à 1 579 millions d'euros en 2002, contre 1 418 millions d'euros en 2001, en progression de + 11,4 %.

La trésorerie générée en 2002 a permis de réduire l'endettement net qui passe de 906 millions d'euros en 2001 à 360 millions d'euros en 2002. Le ratio des dettes financières nettes sur fonds propres est ainsi passé de 12,6 % fin 2001 à 4,8 % fin 2002.

■ CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le groupe L'Oréal applique le règlement n° 00.06 sur les passifs adopté par le Comité de la Réglementation Comptable. L'application de ce règlement n'a pas eu d'effet significatif sur les capitaux propres à l'ouverture.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le groupe a également choisi d'adopter la méthode préférentielle prévue par le règlement CRC 99-02 relative à la comptabilisation en résultat des écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises. L'adoption de cette méthode préférentielle n'a pas d'impact significatif sur les résultats des exercices présentés, ni sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

■ L'ORÉAL EST LE LEADER DE L'INNOVATION EN COSMÉTOLOGIE

La recherche cosmétologique et dermatologique est l'une des clés du succès de L'Oréal. La performance et la qualité des produits reposent sur l'innovation cultivée depuis la naissance du groupe en 1907 par son fondateur, le chimiste Eugène Schueller.

Le groupe consacre à la recherche 3,2 % de son chiffre d'affaires. Le montant global qui y est consacré a triplé au cours des 10 dernières années. Ces efforts, mais également la très longue expérience scientifique de L'Oréal dans tous ses métiers, constituent la force d'innovation du groupe.

Pour accompagner l'expansion de L'Oréal, la Recherche accentue sa mondialisation. Cela signifie créer des centres de compétences dans les marchés les plus porteurs et accentuer les collaborations avec la communauté scientifique internationale.

L'Oréal possède des centres de recherche cosmétique et dermatologique en France, aux Etats-Unis et au Japon, pays dans lesquels le groupe conduit des études sur la peau, le cheveu et la couleur. Du concept à la molécule, jusqu'au produit, toutes les étapes du développement sont abordées avec rigueur. Les produits sont testés dans les conditions réelles d'utilisation un peu partout dans le monde. La compréhension des mécanismes biologiques et l'intégration des données sensorielles et culturelles sont au cœur des produits de demain.

Dans les techniques de la Recherche, L'Oréal a noué des accords avec deux grandes sociétés spécialisées : Dassault Systèmes et ST Microelectronics. L'Oréal et ST Microelectronics ont développé un capteur doté d'un circuit intégré pour mesurer le niveau d'hydratation de la peau. L'Oréal utilise la technologie de capture d'image sur silicium TouchChip dans le cadre d'un projet de recherche novateur destiné à développer des méthodes d'analyses rapides de l'hydratation de la peau.

Par ailleurs, L'Oréal et Dassault Systèmes ont modélisé la complexité de la racine du cheveu grâce au logiciel de conception assistée par ordinateur, Catia V5, développé par Dassault Systèmes. Cette modélisation servira à la formation et à la recherche sur le follicule du cheveu.

■ BEAUTÉ ET NUTRITION : EN 2002, L'ORÉAL ET NESTLÉ PARTENAIRES

L'Oréal et Nestlé ont annoncé en 2002 la signature d'un accord ayant pour objet la création d'une *joint-venture*, les Laboratoires Innéov, dont l'objectif est de développer le marché des compléments nutritionnels à visée cosmétique au niveau mondial. Ces compléments nutritionnels, issus de la Recherche, ont pour fonction l'amélioration de la qualité de la peau, des cheveux ou des ongles en apportant des nutriments utiles à leur physiologie.

Ces produits sont conçus selon la démarche définie par les Laboratoires Innéov et bénéficient des compétences respectives des deux groupes dans les domaines de la recherche nutritionnelle pour Nestlé et de la recherche dermatologique pour L'Oréal. Il s'agit là d'un marché en forte croissance, pour lequel il n'y avait pas eu jusqu'ici d'efforts conjoints des industries cosmétiques et alimentaires.

■ LES PRIX L'ORÉAL-UNESCO 2002 ONT ÉTÉ DÉCERNÉS À DES FEMMES DE SCIENCE DU MONDE ENTIER

Les cinq lauréates du Prix L'Oréal « For Women in Science » avec le soutien de l'Unesco ont été désignées en mars 2002 par un jury indépendant composé de personnalités scientifiques internationales, présidé par le professeur Christian de Duve, Prix Nobel de Médecine 1974. Chaque lauréate a reçu 20 000 US dollars. En 2003, ce montant sera porté à 100 000 US dollars. La diversité du palmarès 2002, véritable panorama de la science au service de l'humanité allant de la recherche fondamentale aux applications cliniques, en passant par le développement de technologies fondatrices, a été particulièrement soulignée cette année.

Les bourses Unesco-L'Oréal ont été attribuées à dix boursières afin de leur permettre de bénéficier d'un accompagnement pour démarrer ou poursuivre leurs travaux prometteurs dans des unités de recherche du monde entier. Chaque bourse s'élève à 10 000 US dollars. Ce sont 51 femmes scientifiques issues de 44 pays qui ont été mises à l'honneur à travers ces Prix et ces bourses et ont ainsi été érigées en modèles pour toute une génération future.

Au cours de la cérémonie, M. Lindsay Owen-Jones et M. Koïchiro Matsuura, Directeur Général de l'Unesco, ont rappelé leur volonté commune de poursuivre leur engagement en faveur du rôle des femmes dans le développement.

M. Owen-Jones a déclaré : « Ce qui nous semble essentiel, c'est que ces femmes de science soient autant de références et de modèles pour les jeunes générations et nous aident à travers leurs expériences exceptionnelles à encourager des jeunes femmes de tous les continents vers des métiers scientifiques. »

« Leur préférence marquée pour les sciences de la vie laisse espérer qu'elles opéreront des choix répondant mieux aux intérêts collectifs et aux objectifs de paix que ceux que l'on observe aujourd'hui », a déclaré M. Matsuura. Le Directeur Général a par ailleurs insisté sur le caractère exemplaire du partenariat avec L'Oréal, estimant qu'il souhaitait explorer davantage encore les partenariats entre l'Organisation et le secteur privé, qu'il estime « trop timides et trop rares ».

En février 2003, le programme a fêté son cinquième anniversaire lors d'une cérémonie honorant vingt femmes scientifiques des cinq continents. Les récompenses ont pour la première fois honoré le travail de femmes dans le domaine des sciences de la matière. Cinq lauréates œuvrant dans ce domaine, ainsi que quatorze boursières travaillant dans le domaine des sciences de la vie, ont été distinguées lors de cet événement qui s'est à nouveau tenu au siège de l'Unesco. Les récompenses attribuées en 2003 portent à 70 le nombre de femmes issues de 45 pays, récompensées par ce programme.

■ DE BONNES PERSPECTIVES POUR 2003, DANS LA CONFIANCE

L'importance des produits innovants sur les métiers stratégiques et le développement régulier de L'Oréal sur de nouvelles activités démontrent une forte capacité d'évolution à moyen terme. La spécialisation récente de L'Oréal dans les produits ethniques, secteur d'activité à fort potentiel de croissance, ainsi que le développement de la dermatologie et de la recherche en matière de compléments nutritionnels, en sont une bonne illustration.

Le groupe a programmé pour 2003 de nombreux lancements de produits qui devraient animer des marchés mondiaux toujours aussi porteurs. La priorité de L'Oréal est bien de développer ces marchés. Dans les pays les plus développés, l'utilisation de cosmétiques se prolonge jusqu'à la fin de la vie. Les jeunes deviennent des consommateurs de plus en plus tôt et les hommes s'y intéressent aussi. Sur 20 ans, le marché a progressé à un rythme supérieur à 4 % par an. Enfin, le potentiel des pays émergents est énorme et constitue, avec la Chine par exemple, un réservoir de croissance considérable.

Malgré des cours de changes défavorables, le groupe garde toute sa capacité à maintenir un niveau de performance élevé qui permet d'aborder 2003 avec confiance. L'Oréal mène en effet une politique systématique de couverture des transactions alliée à une politique de production qui limite les transferts de produits entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

■ INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Conformément au décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la société L'Oréal doit faire figurer dans le Rapport de Gestion des informations environnementales.

La société L'Oréal faisant partie du groupe L'Oréal, les règles, normes et standards du groupe y sont appliqués. L'Oréal maison mère se compose de sites administratifs, de laboratoires et de centrales d'expéditions. L'incidence des activités de la société L'Oréal sur l'environnement est très limité ; il est essentiellement constitué en 2002 des éléments suivants (en données annuelles) :

Emission de CO ₂	12 458 tonnes
Emission de SO ₂	2 tonnes
Consommation totale d'eau	199 786 m ³
Consommation totale d'énergie	110 563 mWh
Electricité	46 118 mWh
Gaz	63 889 mWh
Fuel	556 mWh
Déchets	3 813,72 tonnes
Déchets valorisés	3 813,72 tonnes
Valorisation des déchets	100 %

Pour le groupe, un chapitre sur le Développement Durable se trouve dans le tome 1 du présent Document de Référence. Des informations complémentaires sont données à la fin de ce tome 3 dans le chapitre « Risques industriels et environnementaux ».

■ UNE INFORMATION FINANCIÈRE À LA DISPOSITION DE TOUS

Le Rapport Annuel est régulièrement déposé à la Commission des Opérations de Bourse. En 2002, ce document a de nouveau reçu le prix du meilleur Rapport Annuel européen, cette fois-ci décerné par la revue britannique *Investor Relations Magazine*.

A l'occasion d'une remise de prix chez Boursorama, L'Oréal a reçu les labels Boursoscan® 2002 dans la catégorie « Meilleur site d'information ». 7 000 actionnaires internautes ont pu noter l'ensemble des sites des valeurs cotées sur le marché de Paris. Boursoscan® leur permettait de juger : le contenu (richesse et objectivité de l'information), l'aspect

général (l'esthétisme, la facilité de navigation) et enfin l'interactivité des sites. 9 500 notes ont ainsi permis de constituer un palmarès des sites qu'ils connaissaient déjà ou qu'ils découvraient. C'est ainsi que le site financier et actionnarial de L'Oréal est lauréat dans quatre catégories :

- meilleur site Internet toutes catégories ;
- label d'or du meilleur site pour son interactivité ;
- label d'argent du meilleur site pour son contenu ;
- label d'argent du meilleur site pour sa forme.

L'Oréal a également présenté en 2002 loreal-finance.com *édition mobile*, service pionnier d'information financière pour l'Internet nomade. Soucieux d'améliorer en permanence l'accessibilité et la disponibilité de son information financière, le groupe a lancé ainsi une version de son site financier destinée aux terminaux ou ordinateurs de poche.

■ DES PERSONNES QUI PARTAGENT LES MÊMES PASSIONS POUR LE BIEN-ÊTRE, LA BEAUTÉ, LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX HORIZONS, ANIMÉES PAR DES PRINCIPES ÉTHIQUES

L'Oréal encourage la diversité de cultures et de valeurs, ce qui stimule l'innovation et encourage le développement personnel. Des principes éthiques guident aussi l'action de chacun dans le groupe : ils reposent sur le respect du droit, le respect de la personne humaine, le respect du consommateur, le respect de l'environnement, le partenariat, la loyauté et la fidélité.

L'Oréal s'investit également dans des actions en faveur de personnes en difficulté, et notamment en faveur des jeunes, d'une part en les aidant dans leur formation grâce à l'apprentissage, d'autre part en leur donnant une première chance d'accès à la vie professionnelle : insertion de jeunes sans emploi, sans formation et sans qualification.

Pour les étudiants, L'Oréal organise depuis trois ans une compétition de stratégie : *e-Strat Challenge*. Le *L'Oréal e-Strat Challenge* permet aux étudiants par équipe de trois participants de se mettre aux commandes virtuelles d'une entreprise internationale leader de produits cosmétiques. Les étudiants sélectionnés sont confrontés à des situations

de marché en temps réel pendant deux mois. Leur capacité à travailler en équipe, à discuter de stratégies et à prendre des décisions tactiques pour que leur société reste en lice sont mises à l'épreuve.

Les étudiants doivent prendre en compte les données financières, le marketing, la publicité et les paramètres commerciaux comme la politique des prix, les questions de production et la stratégie en matière de Recherche et Développement. Les gagnants de chaque zone géographique sont invités à soumettre un projet d'entreprise stratégique et à présenter leur stratégie au comité du *L'Oréal e-Strat Challenge*.

■ INFORMATIONS SOCIALES

Conformément au décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la société L'Oréal doit faire figurer dans le Rapport de Gestion les informations concernant les chapitres suivants :

- effectif et embauches ;
- organisation du travail ;
- rémunérations : évolution et égalité professionnelle ;
- relations professionnelles et bilan des accords collectifs ;
- conditions d'hygiène et de sécurité ;
- formation ;
- emploi et insertion des travailleurs handicapés ;
- œuvres sociales ;
- importance de la sous-traitance ;
- impact territorial en matière d'emploi et de développement régional ;
- relations avec les établissements d'enseignement et les associations ;
- développement régional et populations locales.

Effectif et embauches

Effectif total au 31.12.2002

L'effectif total de L'Oréal au 31 décembre 2002 était de 5 620 personnes. Au cours de cette même année, L'Oréal a effectué 362 embauches de contrats à durée indéterminée et 405 embauches à durée déterminée. A ceci s'ajoutent 388 personnes occasionnellement embauchées pendant la période de vacances ou pour une saison.

Analyse des difficultés éventuelles de recrutement

L'Oréal ne rencontre pas de difficultés particulières en matière de recrutement que ce soit pour les cadres ou les autres catégories. Dans le cadre de l'étude Universum France 2002, L'Oréal a été classée 1^{re} entreprise préférée des étudiants des écoles de commerce et 2^e entreprise pour les autres formations (scientifique, recherche, technique). Cela témoigne de la notoriété de L'Oréal et de son attractivité auprès des jeunes diplômés.

Cette notoriété s'est développée au fil des années grâce à une politique de partenariat active avec des établissements d'enseignement (universités, grandes écoles...).

Il faut également préciser que l'apprentissage à L'Oréal est aussi une voie qualitative de recrutement dans certains métiers principalement de niveau Bac + 2.

Licenciements

En 2002, il n'y a pas eu de licenciement à caractère économique. Le nombre de licenciements pour un motif inhérent à la personne a été de 45 sur un effectif total de 5 620 personnes.

Recours aux heures supplémentaires

L'Oréal a peu recours aux heures supplémentaires toutes catégories confondues. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2002 a été de 16 570 heures pour un montant brut de 317 661 euros, représentant l'équivalent de 10,5 personnes sur un effectif total de 5 620 personnes, soit 0,19 % de l'effectif.

Recours à l'intérim

L'Oréal a peu recours à l'intérim qui représente 4,3 % de l'effectif, pour un nombre moyen mensuel de 241 travailleurs temporaires et une durée moyenne des contrats de 12 jours.

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Il n'y a pas eu chez L'Oréal de plan de réduction des effectifs en 2002.

Organisation du travail

L'Oréal applique la convention collective nationale des industries chimiques ainsi que divers accords d'entreprise dont le dernier, en date du 30 juin 2000, a été conclu en application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Horaires

L'horaire hebdomadaire moyen affiché pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait journalier.

Durée du travail des salariés à temps partiel :

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel se retrouvent dans toutes les catégories. Sur un effectif de 376 collaborateurs à temps partiel, la grande majorité travaille à 4/5, principalement dans le cadre de congés parentaux ou d'absences le mercredi.

Absentéisme par motif

Motif	Total
Maladie	2,91 %
Accident travail-trajet	0,23 %
Maternité	1,01 %
Evénements familiaux	0,43 %
Total	4,58 %

Rémunérations : évolution et égalité professionnelle

Rémunération mensuelle moyenne

Rémunération mensuelle moyenne des continûment présents

Il s'agit des salariés (hors dirigeants) en CDI, présents deux années consécutives.

Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la 2^e année.

La rémunération mensuelle moyenne des continûment présents se répartit comme suit :

En euros	2001			2002			Evolution
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Cadres	5 171	4 266	4 723	5 465	4 477	4 975	+ 5,34 %
Agents de maîtrise et techniciens	2 535	2 517	2 521	2 606	2 586	2 591	+ 2,78 %
Employés	1 922	1 852	1 877	1 974	1 902	1 927	+ 2,66 %
Ouvriers	1 872	1 772	1 834	1 921	1 813	1 879	+ 2,45 %
VRP	3 685	3 111	3 524	3 764	3 230	3 614	+ 2,55 %

Charges patronales

Montant annuel des charges patronales 2002 : 112 954 686 euros.

Application du titre IV du livre IV du Code du travail : intéressement et participation

L'Oréal bénéficie d'accords de groupe. Les montants indiqués ci-dessous sont les montants répartis entre les collaborateurs de la société L'Oréal.

En euros	Montants 2001 versés en 2002 (hors CSG et CRDS)
Participation	15 323 800
Intéressement	30 503 870

Egalité professionnelle

L'égalité professionnelle fait l'objet d'un rapport examiné chaque année dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire.

Ce rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 432.3.1 du Code du travail, porte, par catégorie

professionnelle (c'est-à-dire cadres, agents de maîtrise, employés, ouvriers et VRP), sur la situation respective des hommes et des femmes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification et de classification, de rémunération effective et de conditions de travail.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Relations professionnelles

Composition du Comité Central d'Entreprise par collège

Nombre de représentants (titulaires) par collège	2002
Cadres	8
Agents de maîtrise et techniciens	8
Employés	5
Ouvriers	2
VRP	23

Nombre de réunions du CCE et de ses commissions : 17

Bilan des accords collectifs

Dates de signatures et objets des accords signés dans l'entreprise

16.05.2002	Accord de participation
16.05.2002	Avenant n° 3 à l'accord d'intéressement L'Oréal 2000
30.08.2002	Accord sur le régime frais de santé L'Oréal et ses 2 annexes
30.08.2002	Accord de plan épargne groupe
01.10.2002	Accord d'entreprise L'Oréal relatif aux possibilités de conversion en temps de l'indemnité de départ et de mise à la retraite
01.10.2002	Avenant n° 3 à l'accord d'entreprise L'Oréal relatif au compte épargne-temps du 20 décembre 2000
01.10.2002	Avenant n° 5 à l'accord d'entreprise L'Oréal sur l'aménagement des fins de carrière du 30 novembre 1995
01.10.2002	Avenant 2002 à l'accord du régime de prévoyance du 10 juin 1993 (agents de maîtrise article 36 dont le coefficient est supérieur à 300)
01.10.2002	Avenant 2002 à l'accord du régime de prévoyance du 3 novembre 1980 cadres et assimilés
14.11.2002	Accord d'entreprise L'Oréal relatif à la cessation d'activité des salariés âgés (CASA. I. C.)

Conditions d'hygiène et de sécurité

En application du décret du 5 novembre 2001 sur les risques professionnels, L'Oréal a procédé à la mise en œuvre d'un document unique d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise. Le nombre total d'accidents de travail avec arrêt était de 72 en 2002.

Formation

Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue

Montant consacré à la formation (en euros)	10 744 514
% de la masse salariale	3,97

Nombre de personnes formées : 3 966 en 2002
(70 % de l'effectif au 31.12.2002)

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Nombre de personnes handicapées et assimilées : 100

L'accueil de personnes handicapées s'inscrit dans la politique de L'Oréal en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. L'Oréal recrute des collaborateurs handicapés (1,8 % de l'effectif de L'Oréal en 2002), procède à l'aménagement des postes de travail et des locaux, notamment en matière d'accessibilité. En outre, L'Oréal met en place des partenariats avec des associations (Valentin Hauy pour l'accueil et la formation de personnes malvoyantes et non voyantes aux métiers du standard téléphonique), collabore avec des Ateliers Protégés, des Centres d'Aide par le Travail pour la réalisation de tâches variées (mailing, conditionnement de produits, réponses aux candidatures...).

Insertion

L'Oréal a établi des partenariats avec des entreprises d'insertion, des associations, des missions locales, des CAT, en vue d'accueillir des jeunes en contrats d'orientation. La mise en place de plusieurs services de proximité sur le lieu de travail (services de couture, repassage, stations de lavage) a permis la création de 14 emplois. L'Oréal a développé des partenariats avec des entreprises d'intérim

d'insertion en vue de confier des missions qualifiantes à des personnes en voie d'insertion.

Œuvres sociales

Répartition des dépenses de l'entreprise

En milliers d'euros	
Logement	1 111
Transport	150
Restauration	6 275
Divers	1 185
Total	8 721

Versement au Comité Central d'Entreprise :
1 259 milliers d'euros

Importance de la sous-traitance

En euros	
Achats de sous-traitance	16 121 177
Travaux à façon exécutés	229 659 235

Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

L'Oréal attache une importance particulière au respect du droit des états dans lesquels ses filiales exercent leur activité. La culture de L'Oréal repose sur des principes éthiques forts qui ont fondé son développement. Ces principes ont été formalisés au sein d'une charte éthique rappelant les valeurs fondamentales et les principes d'actions auxquels L'Oréal est attaché. La charte éthique a été remise en 2000 à tous les collaborateurs du groupe et chaque nouveau collaborateur la reçoit personnellement dès son arrivée.

La prohibition du travail des enfants, le non-recours au travail forcé font l'objet d'une attention particulière. L'Oréal interdit le travail des jeunes de moins de 16 ans et s'attache à ce que ces principes soient respectés par ses sous-traitants et fournisseurs ainsi que le précisent les conditions générales d'achat. A ce titre, il est rappelé que « le fournisseur devra se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur et respecter des conventions fondamentales de l'OIT, à savoir

C87 et C98 sur la liberté syndicale, C29 et C105 sur l'abolition du travail forcé, C111 et C100 sur l'égalité et enfin, C138 et C182 sur l'élimination du travail des enfants ».

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Les établissements L'Oréal sont situés en région parisienne : Paris, Clichy, Roissy, Saint-Ouen, Aulnay, Chevilly, Marly et Tremblay. L'Oréal a versé en 2002, 17 359 257 euros au titre de la taxe professionnelle. Ces 3 dernières années sur l'ensemble de ces sites, L'Oréal a procédé à 2 840 embauches en contrats à durée indéterminée et déterminée et a ainsi concouru à favoriser le développement régional. En deux ans, les effectifs de l'entreprise sont passés de 5 135 à 5 620.

Relations avec les établissements d'enseignement et les associations

Les établissements d'enseignement

Depuis plus de 30 ans, L'Oréal développe des partenariats étroits avec les universités, les grandes écoles de gestion, d'ingénieurs et de recherche.

L'Oréal offre ainsi la possibilité aux étudiants de découvrir l'entreprise au cours de leur cursus en leur proposant chaque année près de 500 stages dans tous les métiers. Sont également proposés des conférences, des visites d'usine, des cas L'Oréal ainsi que des jeux de stratégie tels que le *Marketing Award* et le *L'Oréal e-Strat Challenge*.

Les associations de défense de l'environnement

L'Oréal considère que son engagement volontariste, proactif et anticipatif en faveur de l'environnement correspond à la responsabilité civique de l'entreprise.

Les sites administratifs et industriels sont dotés de moyens et de structures pour mener à bien une politique environnementale rigoureuse. Sur tous les sites, des procédures et des outils ont été mis en place pour mesurer les résultats en terme de protection de l'environnement. Les critères écologiques sont suivis à l'aide de tableaux de bord mensuels. Un responsable environnement est chargé de définir sur chaque site des programmes concrets d'amélioration, de formation et d'information.

Par ailleurs, L'Oréal est membre d'associations de protection de l'environnement au niveau national (par exemple Eco-Emballages), européen (par exemple *European Organisation for Packaging and the Environment - European*) et international (par exemple *World Business for Sustainable Development*). L'Oréal est intégré à de nombreux groupes de travail, lieux privilégiés d'échanges d'expertises et de conseils.

Les associations de défense des consommateurs

L'Oréal est attaché à la qualité et à la pérennité de ses relations avec tous les acteurs de l'environnement social et économique. Le respect du consommateur est à ce titre rappelé dans la charte éthique, L'Oréal s'imposant d'innover à partir de réelles avancées techniques reposant sur un investissement continu dans la recherche, de mettre sur le marché des produits dont l'efficacité est prouvée et dont la sécurité est assurée par des tests rigoureux d'innocuité et de tolérance, sans recourir à l'expérience animale. La production industrielle répond à des normes d'hygiène rigoureuses et inclut des contrôles de qualité stricts à chaque stade de la fabrication.

Développement régional et populations locales

D'une manière générale, les filiales de L'Oréal-société mère visent à développer des relations de bonne qualité avec les communautés à côté desquelles elles opèrent et s'efforcent de limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement et de créer des conditions de travail exemplaires pour leurs collaborateurs.

■ GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'Oréal est contrôlée à 53,7 % par Gesparal SA. Tout naturellement huit administrateurs de L'Oréal ont également un mandat d'administrateur dans cette société holding. Néanmoins, tous les administrateurs sont conscients de leur devoir de représenter l'ensemble des actionnaires. Le Conseil d'Administration de L'Oréal mène ses travaux de manière collégiale, dans un souci éthique et avec des codes de bonne conduite, confie des missions préparatoires à des Comités d'études et examine périodiquement son mode de fonctionnement.

Dans un contexte de grande stabilité, un Conseil d'Administration équilibré

Le Conseil de L'Oréal a compté 15 administrateurs jusqu'au 31 décembre 2002 :

- trois membres de la famille Bettencourt et trois dirigeants du groupe Nestlé sont administrateurs. Ils sont issus de Gesparal dont Mme Liliane Bettencourt assure le contrôle majoritaire ;
- deux administrateurs étaient des salariés de L'Oréal en 2002, le Président-directeur général, M. Lindsay Owen-Jones (également administrateur de Gesparal), et le Vice-Président, Directeur Général Administration et Finances, M. Michel Somnolet dont le mandat d'administrateur de L'Oréal a pris fin le 31 décembre 2002 ;
- deux administrateurs sont d'anciens salariés, mais ils n'ont plus de fonction opérationnelle au sein du groupe depuis plus de 10 ans. M. Marc Ladreit de Lacharrière et M. François Dalle, qui est également administrateur de Gesparal ;
- les autres administrateurs, au nombre de cinq depuis l'Assemblée Générale de mai 2002, avec M. Olivier Lecerf et M. Edouard de Royère et après les nominations pour un mandat de quatre ans de MM. Jean-Louis Dumas, Président d'Hermès, Xavier Fontanet, Président d'Essilor, et Frank Riboud, Président de Danone, sont des personnalités du monde industriel.

Quatre administrateurs sont de nationalité étrangère.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société figure en annexe 1 du présent rapport.

Renouvellements de mandats d'administrateur en 2002

Les mandats d'administrateur de MM. Francisco Castañer Basco, Marc Ladreit de Lacharrière, Olivier Lecerf et Lindsay Owen-Jones venaient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du mercredi 29 mai 2002. Ces mandats ont été renouvelés pour une nouvelle période statutaire de quatre ans, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006, et qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Des administrateurs expérimentés et disponibles

En accueillant trois nouvelles personnalités en 2002, le Conseil a souhaité renforcer son indépendance sachant que, depuis toujours, tous les administrateurs :

- apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle ;
- peuvent parfaitement exercer leur liberté de jugement ;
- prennent en considération l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise dans le cadre de son développement durable.

Ceci est notamment rappelé dans les extraits suivants de la charte de l'administrateur de L'Oréal :

- « l'acceptation de la charge d'administrateur implique de consacrer à cette fonction le temps et l'attention nécessaires. Par exemple, surtout lorsqu'il exerce par ailleurs des fonctions de Président et/ou de Directeur Général, l'administrateur limite le nombre de ses mandats de manière à être disponible ;
- l'administrateur doit pouvoir exercer sa liberté de jugement, prendre en considération l'intérêt général et œuvrer pour la protection du patrimoine social ;
- que l'administrateur participe ou non à des travaux de Comités d'études, il garde à l'esprit que les décisions du Conseil sont en définitive prises collégialement, dans l'intérêt de tous les actionnaires ;
- dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur a l'obligation de s'informer. Si les informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des Comités d'études ne sont pas mises à sa disposition, il doit réagir en conséquence ;
- s'il y a lieu, l'administrateur a l'obligation de faire part au Conseil d'une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doit s'abstenir de participer à la délibération correspondante. »

Dans le respect de la loi et des recommandations...

Le Conseil d'Administration se réunit au moins cinq fois par an, et les administrateurs sont assidus. Il recherche en permanence un mode de fonctionnement qui, tout en respectant rigoureusement la loi, assure les conditions d'un

bon gouvernement de l'entreprise. Les administrateurs ont examiné fin 2002 les recommandations du rapport Bouton de septembre 2002, ceci au regard de la structure du capital de L'Oréal, avec un actionnaire majoritaire, et des conditions du fonctionnement de son Conseil d'Administration. Le Conseil a décidé, sur proposition de son Président, d'une part la création d'un Règlement Intérieur pour compléter la charte de l'administrateur, d'autre part le renforcement du rôle des Comités d'études.

Le Conseil a décidé, au moment où le Président-directeur général était reconduit dans ses fonctions d'administrateur en mai 2002, de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Il existe chez L'Oréal un Comité de Direction composé de Vice-Présidents en charge de secteurs bien définis. L'équipe ainsi constituée, autour du Président-directeur général, conduit à un bon équilibre des responsabilités.

Il a été décidé que le choix de la nomination d'un Directeur Général ne présenterait pas d'intérêt particulier dans la mesure où le processus de décentralisation est bien servi par l'organisation en place. Par ailleurs, le Conseil d'Administration s'est doté de Comités d'études qui enrichissent ses travaux et renforcent la qualité de son contrôle de la société.

Nommés par les actionnaires, les administrateurs contrôlent la gestion économique et financière du groupe et participent à la définition de sa stratégie. Ils examinent et approuvent les grandes lignes d'actions retenues par la Direction Générale, qui les met en œuvre. Les grandes opérations pouvant avoir une incidence notable sur le périmètre de consolidation font l'objet d'une présentation détaillée au Conseil. Le Président a proposé que le Conseil soit informé de toute opération d'au moins 200 millions d'euros, ce que le Conseil a approuvé.

En 2002, le Conseil d'Administration s'est réuni six fois, avec un taux de présence de ses membres de 87 %.

... avec des codes de bonne conduite, pour un comportement éthique

Le Conseil, avec la Direction Générale, a contribué à la mise en place et s'assure de la mise à jour régulière d'un code de déontologie boursière. Ce code, qui rappelle les textes de loi, règlements et recommandations à respecter, note qu'une information privilégiée ne doit être transmise et ne doit être utilisée qu'à des fins professionnelles. Il incite à la plus grande

prudence quand il s'agit pour le détenteur d'une information privilégiée de traiter ou de faire traiter des opérations financières sur les titres L'Oréal en Bourse et souligne que les fautes en la matière sont passibles de sanctions pénales.

Dans le Règlement Intérieur du Conseil, il sera rappelé qu'il est demandé tout spécialement à l'administrateur de s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres L'Oréal pendant certaines périodes et s'il dispose, dans le cadre de ses fonctions particulières, d'informations privilégiées dont l'exploitation pourrait notamment avoir des incidences sur le cours des titres en Bourse. Enfin, les administrateurs communiquent chaque trimestre à la société le détail des opérations financières réalisées par eux sur le titre L'Oréal.

Un Conseil qui organise ses travaux...

Conscient de l'évolution des enjeux, le Conseil a, ces dernières années, fait évoluer ses travaux en confiant à des Comités d'études (dont les membres sont des administrateurs non dirigeants) la mission de préparer certains de ses débats, en lui permettant ainsi de prendre ses décisions avec une sécurité accrue. Chaque Comité se réunit au moins trois fois par an.

Le Comité d'Audit s'assure que la Direction Générale dispose bien des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles.

Il entend les responsables de l'Audit Interne, la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes, il participe au choix de ces derniers au moment du renouvellement de leur mandat. Réuni quatre fois en 2002 avec tous ses membres, le Comité a travaillé avec les responsables de la société sur le code de déontologie boursière, la charte juridique, le manuel de gestion de crise et les assurances du groupe, ainsi que sur les évolutions des normes comptables et de leur application.

Le Comité « Management et Rémunérations » examine les conditions de la rémunération des mandataires sociaux, et fait des propositions au Conseil d'Administration⁽¹⁾.

Le Comité a décidé de la possibilité de se réunir à tout moment, de sa propre initiative, en totale indépendance vis-à-vis du

(1) Cf. informations complémentaires du Document de Référence, page 69.

management, par exemple pour évaluer la performance de la Direction de la société. Le Conseil, qui sera tenu informé de ces réunions, a pris acte de cette décision.

Le Comité propose également au Conseil d'Administration l'attribution de stock-options et poursuit sa réflexion sur la composition du Conseil et son éventuelle évolution. En 2002, le Comité a réuni tous ses membres à trois reprises.

... et qui examine périodiquement son mode de fonctionnement

Le Conseil d'Administration de L'Oréal fait chaque année l'examen de son mode de fonctionnement et peut, à cette occasion, décider de l'adapter aux circonstances nouvelles. Il le fait à partir d'une synthèse réalisée après des entretiens critiques, individuels et anonymes avec chacun des administrateurs. Il en informe les actionnaires, tout comme la société qui s'attache plus largement à informer le marché financier de son activité et de ses résultats.

A l'occasion du dernier examen en décembre 2002, les administrateurs ont considéré que leur liberté d'expression était respectée, ont débattu des modalités d'accès à l'information utile à leurs débats et de la qualité des travaux préparatoires des Comités d'études. Le Conseil d'Administration a encouragé ces Comités à poursuivre leurs efforts, sachant qu'ils sont libres, dans le cadre de leur mission, de fixer l'ordre du jour de leurs réunions.

Enfin, L'Oréal se place résolument dans une dynamique de progrès en matière d'information financière. Le Document de Référence, l'Assemblée Générale annuelle, les outils modernes de communication financière à l'intention de l'actionnariat international, sont les vecteurs que le groupe développe. Ils sont d'ailleurs, les uns et les autres, périodiquement reconnus par les professionnels de l'information financière et par les actionnaires eux-mêmes, comme étant de bonne qualité.

■ LA RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La rémunération brute globale versée au Président-directeur général, au titre de l'exercice 2002, s'élève à 6 264 634 euros, avantages en nature et jetons de présence compris, dont 3 048 980 euros constituent la partie fixe.

La rémunération brute globale versée au Directeur Général Administration et Finances, au titre de l'exercice 2002, s'élève à 1 772 776 euros, avantages en nature et jetons de présence compris, dont 961 252 euros constituent la partie fixe.

■ LES OPTIONS ATTRIBUÉES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président-directeur général n'a reçu, en 2002, aucune option d'achat d'actions ; il n'a effectué aucune levée au cours de l'exercice.

Le Directeur Général Administration et Finances n'a reçu, en 2002, aucune option d'achat d'actions ; il n'a effectué aucune levée au cours de l'exercice.

■ LA RÉMUNÉRATION DES AUTRES ADMINISTRATEURS

Chacun des administrateurs de L'Oréal a perçu 45 000 euros de jetons de présence, au titre de l'exercice 2002. Les administrateurs, membres des Comités d'études du Conseil d'Administration, ont perçu, en complément, 15 000 euros. Il est mis à la disposition de l'ancien Président de L'Oréal, une secrétaire, une voiture et un chauffeur, pour un montant de 212 728 euros.

■ LES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS CHEZ L'ORÉAL

Un intérêt commun pour les salariés et les actionnaires

La Direction Générale et le Conseil d'Administration rappellent l'importance accordée au rapprochement entre les intérêts des bénéficiaires de stock-options et les intérêts des actionnaires eux-mêmes. Les salariés bénéficiaires et les actionnaires partagent la même confiance dans le développement fort et régulier de l'entreprise.

L'Assemblée Générale a autorisé en 1999 le Conseil d'Administration à consentir aux membres du personnel et aux dirigeants, des options donnant droit à des achats

d'actions. Les options accordées par L'Oréal n'ont eu d'incidence, ni sur le montant, ni sur la structure du capital.

Indisponibilité de cinq ans

Les options sont soumises à une période d'indisponibilité contractuelle de cinq ans, la validité d'une attribution est de dix ans. Cette disposition garantit que l'attribution d'options est bien, dans la durée, un élément moteur du développement à long terme du groupe. Les stock-options sont destinées à associer, motiver et fidéliser plus particulièrement les salariés qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du groupe. Elles participent aussi à la volonté de L'Oréal d'encourager ou d'attirer de nombreux talents.

Un plus grand nombre de salariés concernés

En 2002, sur proposition de son Président et du Comité « Management et Rémunérations », le Conseil d'Administration a confirmé son souhait de donner à un plus grand nombre de collaborateurs la possibilité de les associer plus étroitement à la marche de l'entreprise. En mars et septembre 2002, le Conseil a attribué des options pour un total de 5 000 000 d'actions pour 791 bénéficiaires, ce qui porte à 2 665, au 31 décembre 2002, le nombre de bénéficiaires de plans d'options depuis l'origine.

Avec l'obligation de respecter le code de déontologie boursière

Les bénéficiaires d'options sont tenus de respecter les règles en matière de déontologie boursière qui leur sont rappelées au moment où ils reçoivent le règlement du plan dont ils bénéficient. Ils doivent, s'ils souhaitent vendre des actions après avoir levé leurs options, s'assurer qu'ils ne se trouvent pas soit dans une période sensible, soit dans une situation où, détenant une information privilégiée, son exploitation pourrait avoir une incidence sur le cours de l'action en Bourse.

Dans les mêmes conditions, la Direction Générale ne procède à des campagnes d'achat d'actions que dans des périodes réputées non sensibles. Le Conseil d'Administration n'attribue aucune option dans le délai des dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics, ainsi que dans le cas où les organes sociaux disposent d'informations sensibles au sens de la déontologie boursière.

Plan d'options d'achat d'actions L'Oréal en cours ⁽¹⁾

La situation des plans en cours, au 31 décembre 2002, est la suivante :

Date d'attribution	13.12.94	14.12.95	17.10.97	15.10.98	08.12.98	14.10.99	07.12.99
Nombre total d'options attribuées	1 100 000	2 750 000	2 500 000	1 400 000	1 100 000	2 250 000	1 500 000
dont Comité de Direction ⁽²⁾	-	649 000	995 000	150 000	-	550 000	525 000
Nombre de dirigeants/ nombre total de bénéficiaires	0/47	6/88	8/102	2/70	0/110	8/133	6/200
Date de première levée	14.12.99	15.12.00	18.10.02	16.10.03	09.12.03	14.10.04	08.12.04
Nombre d'options restant à exercer au 31.12.2002	76 000	1 095 500	2 196 550	1 309 000	1 055 000	2 105 000	1 487 500
dont Comité de Direction ⁽²⁾	-	414 100	984 600	150 000	-	550 000	525 000
Date d'expiration	13.12.04	14.12.05	17.10.07	15.10.08	08.12.08	15.10.09	07.12.09
Prix d'acquisition (en euros)	15,05	16,41	34,01	39,41	48,46	57,60	61,00

Date d'attribution	05.04.00	28.09.00	07.12.00	28.03.01	18.09.01	08.10.01	26.03.02	04.09.02
Nombre total d'options attribuées	1 200 000	3 800 000	450 000	2 500 000	2 500 000	225 000	2 500 000	2 500 000
dont Comité de Direction ⁽²⁾	-	310 000	-	360 000	655 000	-	360 000	280 000
Nombre de dirigeants/ nombre total de bénéficiaires	0/234	7/707	0/109	4/521	7/441	0/109	8/410	6/394
Date de première levée	06.04.05	29.09.05	08.12.05	29.03.06	19.09.06	09.10.06	27.03.07	05.09.07
Nombre d'options restant à exercer au 31.12.2002	1 184 500	3 800 000	450 000	2 500 000	2 500 000	225 000	2 500 000	2 500 000
dont Comité de Direction ⁽²⁾	-	310 000	-	360 000	655 000	-	360 000	280 000
Date d'expiration	05.04.10	28.09.10	07.12.10	28.03.11	18.09.11	08.10.11	26.03.12	04.09.12
Prix d'acquisition (en euros)	65,90	83,00	89,90	79,60	77,60	76,50	81,65	76,88

(1) Il n'y a chez L'Oréal aucun plan d'options de souscription d'actions en cours, ni aucun plan d'options d'achat ou de souscription d'actions dans les sociétés filiales de L'Oréal.

(2) Comité Exécutif en exercice le jour de l'attribution.

NB : les nombres d'options et les prix d'acquisition mentionnés tiennent compte des ajustements liés aux opérations financières réalisées sur le capital, tels que l'attribution gratuite d'une action pour dix anciennes en 1996 et la division du nominal de l'action par dix en 2000.

Les options attribuées à la Direction Générale

Le Président-directeur général n'a pas reçu d'options, ni effectué de levée au cours de l'exercice 2002. Les attributions d'options, pouvant être encore exercées, qui lui ont été consenties par le Conseil d'Administration au cours des années précédentes, sont les suivantes :

Date d'attribution	Nombre d'options	Date de 1 ^{re} levée	Date d'expiration	Prix unitaire (en euros)
13.12.1994	-			
14.12.1995	-			
17.10.1997	500 000	18.10.02	17.10.07	34,01
15.10.1998	100 000	14.10.03	15.10.08	39,41
08.12.1998	-			
14.10.1999	200 000	15.10.04	14.10.09	57,60
07.12.1999	300 000	08.12.04	07.12.09	61
05.04.2000	-			
28.09.2000	150 000	29.09.05	28.09.10	83
07.12.2000	-			
28.03.2001	200 000	29.03.06	28.03.11	79,60
18.09.2001	300 000	19.09.06	18.09.11	77,60
08.10.2001	-			
26.03.2002	-			
04.09.2002	-			

Le Directeur Général Administration et Finances n'a pas reçu d'options, ni effectué de levée au cours de l'exercice 2002.

Les principales attributions à des salariés du groupe non mandataires sociaux de L'Oréal, et leurs levées

Le nombre total des options attribuées, en 2002, aux dix salariés non mandataires sociaux, ayant reçu les attributions les plus importantes, s'élève à 765 000 options, au prix moyen pondéré de 79,31 euros, dont 600 000 accordées à 7 membres du Comité de Direction, au prix moyen pondéré de 79,42 euros.

Le nombre total des options levées, en 2002, par les dix salariés non mandataires sociaux ayant effectué les levées les plus importantes, s'élève à 303 900 options, au prix moyen pondéré de 34,90 euros, dont 31 900 ont été levées par un membre du Comité de Direction, au prix moyen pondéré de 16,41 euros.

AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTRIBUER DES OPTIONS SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ L'ORÉAL

Il est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration à consentir, au bénéfice des cadres de la société et de ses filiales françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la société ou à leur souscription.

Il s'agit de permettre au Conseil d'Administration de disposer de la plus grande flexibilité possible afin de motiver les bénéficiaires, quel que soit le contexte, étant précisé que le nombre total des options ne pourra donner droit à l'achat ou à la souscription d'un nombre d'actions supérieur à 6 % du nombre de titres composant le capital social au jour de l'attribution de l'option par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le nombre total des options de souscription ne pourra donner droit à souscrire plus de 2 % du nombre d'actions composant le capital social au moment de l'utilisation par le Conseil d'Administration.

Cette autorisation serait donnée pour une période de trente-huit mois, soit jusqu'au 22 juillet 2006 et pourra être utilisée en une ou plusieurs fois.

Elle annulerait et remplacerait l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 1999 qui expire normalement le 1^{er} juin 2004.

LA POLITIQUE FINANCIÈRE DE L'ORÉAL

La mission de la Direction Générale de l'Administration et des Finances est de mettre en œuvre une politique d'accompagnement de la croissance de L'Oréal en minimisant les contraintes qui pourraient entraver la stratégie industrielle.

La politique financière a toujours favorisé l'indépendance de l'entreprise, l'autofinancement du groupe et la visibilité des résultats.

La gestion financière se caractérise par la maîtrise des risques, la rapidité des systèmes d'information qui permet l'adaptation continue aux évolutions de la conjoncture, tout en évitant les à-coups, le développement de normes et le suivi de leur application, et le maintien des grands équilibres du bilan.

■ COMPTES CONSOLIDÉS

Lors de sa réunion du 25 mars 2003, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés dans le tome 2 de ce Document de Référence.

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, de bien vouloir approuver ces comptes consolidés.

Il est rappelé que les résultats provisoires ont été examinés par le Conseil d'Administration du 19 février 2003, et ont fait l'objet d'un communiqué le 20 février 2003.

■ CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DE L'ORÉAL-SOCIÉTÉ MÈRE

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2002	2001	Variation en %
1 ^{er} trimestre	412,3	366,9	+ 12,38
2 ^e trimestre	419,1	379,5	+ 10,43
3 ^e trimestre	388,0	364,6	+ 6,42
4 ^e trimestre	389,8	370,7	+ 5,14
Total	1 609,3	1 481,8	+ 8,60

Nota : Ce chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises et de produits finis, les produits accessoires, les ventes de déchets, les prestations de service, déduction faite des réductions sur ventes. Ces ventes comprennent, pour une part, des fournitures de marchandises faites à diverses filiales qui, du point de vue consolidé, sont des ventes intragroupes.

■ COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Au 31 décembre 2002, le total du bilan s'élève à 8 416,2 millions d'euros contre 8 134,3 millions d'euros au 31 décembre 2001.

La présentation des comptes sociaux est conforme au PCG 1999 adopté par le CRC du 29 avril 1999 et homologué par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999.

Au 31 décembre 2002, le capital social est composé de 676 062 160 titres de 0,2 euro de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels. Le commentaire sur l'activité des filiales et participations est donné au début du présent rapport. Les éléments chiffrés concernant la recherche sont également donnés dans cette fraction du rapport où seuls ils prennent toute leur signification.

Les résultats qui vous sont présentés tiennent compte des divers revenus encaissés au titre de la concession de l'exploitation des brevets et marques et de l'assistance technique.

Les redevances encaissées au titre de l'exploitation des brevets et marques sont incluses dans le poste *Autres produits*, et au titre de l'assistance technique dans le poste *Chiffre d'affaires*.

Ces montants bénéficient pour partie de l'imposition au taux réduit sous réserve de leur affectation au compte *Réserve spéciale des plus-values à long terme*.

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 1 014,3 millions d'euros contre 875,3 millions d'euros au 31 décembre 2001.

L'évolution du résultat d'une année sur l'autre s'explique notamment par la variation des éléments suivants :

En millions d'euros	
Les produits financiers de participation	+ 345,2
Les provisions nettes sur titres	- 67,4
Les provisions nettes sur actions propres (VMP)	- 124,5
Les provisions nettes couvrant des risques financiers	- 25,6
Les provisions à caractère exceptionnel couvrant des litiges et risques	+ 68,7
Les cessions nettes de participations	- 92,4
L'impôt sur les bénéfices	+ 23,8

Le résultat net de 2002 de 1 014,3 millions d'euros s'entend :

- après reprise de la provision pour investissement constituée en 1997 au titre de l'exercice 1996 pour un montant de 5 millions d'euros, libre d'impôt sur les sociétés à l'expiration du délai légal de 5 ans ;

- après constitution, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986 sur la participation des salariés aux résultats de l'entreprise :
 - d'une réserve au profit du personnel de 11,7 millions d'euros provisionnée en 2001 pour 11,8 millions d'euros,
 - et d'une dotation pour participation des salariés au titre de l'exercice 2002⁽¹⁾ de 8,2 millions d'euros ;
- après constitution de la provision pour investissement, y compris le transfert effectué par nos filiales à notre profit, en application de l'accord dérogatoire de participation pour un montant de 7,1 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros en 2001.

Il est précisé que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223-4 du CGI et le montant de l'impôt applicable en raison de ces dépenses et charges s'élèvent à :

En millions d'euros	
Dépenses et charges	0,4
Impôt correspondant	0,2

(1) Conformément à la réglementation tendant à éviter les doubles emplois, le calcul de la réserve de participation des sociétés en nom collectif s'effectue uniquement au niveau de chacune des sociétés.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration vous propose de porter le dividende net de 0,54 euro par action versé en 2002 au titre de l'exercice 2001, à 0,64 euro par action au titre de l'exercice 2002, soit une augmentation de + 18,5 %. Le dividende

Les dividendes par action mis en paiement au cours des trois derniers exercices ont été les suivants (après la division du nominal de l'action par 10 en juillet 2000) :

Année	Nombre de titres	Dividende net (en euros)	Impôt déjà payé au Trésor (Avoir fiscal) (en euros)	Total (en euros)
1999	67 606 216	3,40	1,70	5,10 ⁽²⁾
2000	676 062 160	0,44	0,22	0,66
2001	676 062 160	0,54	0,27	0,81

(2) Avant la division du titre par 10 en 2000.

Le Conseil d'Administration propose de fixer la date de paiement du dividende au mardi 27 mai 2003.

sera exprimé et payé en euros. L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2002 s'élevant à 1 014 294 475,43 euros :

En euros	
Aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà au dixième du capital social	
A la <i>Réserve spéciale des plus-values nettes à long terme</i> 234 247 825,00	
5 % des sommes dont les titres sont libérés, soit la totalité du capital, à titre de premier dividende 6 760 621,60	
Le solde s'établissant à 773 286 028,83	
Majoré d'un prélèvement sur le poste <i>Réserve spéciale des plus-values nettes à long terme</i> d'un montant de 250 677 242,00	
Laisant un solde disponible de 1 023 963 270,83	
Un montant de 425 919 160,80 sera attribué aux actionnaires, à titre de superdividende	
Un montant de 44 500 000,00 servira à assurer le paiement du précompte mobilier	
Le solde, soit 553 544 110,03 sera affecté au compte <i>Report à nouveau</i> ou au compte <i>Autres réserves</i> conformément à la pratique du groupe	

Les dividendes revenant aux actions détenues par la société au moment de la mise en paiement seront affectés au compte *Autres réserves*.

La situation du capital au 31 décembre 2002 est de 676 062 160 actions.

■ RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux

Aucune.

Capital émis et capital autorisé non émis

Le capital social s'élève à 135 212 432,00 euros. Il est divisé en 676 062 160 actions de 0,20 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie.

Le Conseil d'Administration dispose d'une autorisation d'augmenter le capital social à un montant maximal de 250 000 000 d'euros. Cette autorisation, qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 30 mai 2000, n'a pas été utilisée à ce jour. Elle expirera le 31 mai 2005. Il n'existe pas de titres émis par la société donnant accès indirectement au capital.

Historique des variations de capital au cours des cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Montant de la variation du capital	Montant du capital à l'issue de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions après l'opération
31.12.1998	-	-	676 062 160,00 F	-	67 606 216
01.06.1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	210 873 252,57 F	886 935 412,57 F	-	67 606 216
	Conversion du capital en euros	-	135 212 432,00 €	-	67 606 216
03.07.2000	Division du nominal par dix	-	135 212 432,00 €	608 455 944	676 062 160

Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Au cours des trois dernières années, la répartition du capital n'a pas varié de manière significative. Les évolutions ont résulté de la variation du nombre des actions autodétenues.

	31.12.2000		31.12.2001		31.12.2002	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Gesparal ⁽¹⁾	363 077 900	53,70	363 077 900	53,70	363 077 900	53,70
Public	295 888 760	43,77	292 347 360	43,24	286 360 210	42,36
Actions autodétenues	17 095 500	2,53	20 636 900	3,05	26 624 050	3,94
Total	676 062 160	100,00	676 062 160	100,00	676 062 160	100,00

(1) Par ailleurs, au 31 décembre 2002, Gesparal détenait 965 000 actions L'Oréal en valeurs mobilières de placement, soit 0,14 % du capital et 0,095 % des droits de vote.

Au cours de la période, toutes les actions détenues par Gesparal étaient assorties du droit de vote double et la répartition des droits de vote a évolué comme suit (il est rappelé que, de par la loi, les actions autodétenues sont dépourvues de droit de vote, et que, conformément à l'article 12 des statuts de la société, les actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire sont assorties d'un droit de vote double) :

	31.12.2000		31.12.2001		31.12.2002	
	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Gesparal ⁽¹⁾	726 155 800	70,93	726 155 800	71,05	726 155 800	71,57
Public	297 679 584	29,07	295 885 381	28,95	288 411 789	28,43
Total	1 023 835 384	100,00	1 022 041 181	100,00	1 014 567 589	100,00

(1) Par ailleurs, au 31 décembre 2002, Gesparal détenait 965 000 actions L'Oréal en valeurs mobilières de placement, soit 0,14 % du capital et 0,095 % des droits de vote.

Il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital.

Au 31 décembre 2002, les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction détenaient moins de 1 % du capital et Mme Liliane Bettencourt, administrateur, et sa famille assuraient le contrôle majoritaire de la société Gesparal ci-dessus mentionnée.

La société est autorisée à opérer en Bourse ou autrement sur ses propres actions conformément aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce, dans les limites et selon les finalités définies par les autorisations qui lui sont conférées par son Assemblée Générale. Au 31 décembre 2002, la société détenait à ce titre 26 624 050 de ses propres actions, dont 24 984 050 actions en couverture d'options d'achat accordées à des salariés du groupe.

Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle

Gesparal, société anonyme française créée en 1969, exerce un contrôle exclusif de L'Oréal. Elle détient en effet directement la majorité absolue des actions et plus des deux tiers des droits de vote.

Participation des salariés dans le capital - autorisation d'augmentation du capital au profit des salariés

La participation du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées s'établit, au 31 décembre 2002, à 1 382 064 actions L'Oréal, soit 0,204 % du capital social, au

travers des fonds communs de placements du plan d'épargne d'entreprise.

La présente Assemblée doit, en application de l'article L. 225-129 du Code de commerce, être appelée à se prononcer sur un projet de résolution d'augmentation de capital réservée aux salariés dans la mesure où il lui est par ailleurs demandé d'autoriser son Conseil d'Administration à augmenter son capital dans le cadre de la levée des options de souscription.

Nous vous proposons de statuer sur une résolution autorisant le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L. 225-138 du Code de commerce et à l'article L. 443-5 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée.

Le nombre total des actions qui pourraient être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 1 % du capital au jour de la décision du Conseil d'Administration. Le prix de souscription sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 443-5, alinéa 3 du Code du travail.

Enfin, si vous votez cette autorisation d'augmentation de capital, il vous appartiendra également de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration, pour procéder aux opérations matérielles permettant de parvenir à sa réalisation.

RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Au cours de l'exercice, la société a procédé à l'achat de ses propres actions, à raison de :

- 5 000 000 d'actions au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce (achats en vue de l'attribution d'options d'achat) ;
- 1 640 000 actions au titre de l'article L. 225-209 du même Code (achats en fonction des situations de marché).

Le cours moyen d'achat de ces actions s'est élevé à 77,16 euros par action, et les frais de négociation à un montant total de 1,3 million d'euros.

Il n'a été procédé à aucune revente de ces actions au cours de l'exercice.

Par ailleurs, 652 850 actions acquises antérieurement ont été cédées à des bénéficiaires d'options d'achat d'actions.

Au 31 décembre, la société détenait 26 624 050 de ses propres actions, soit 3,94 % du capital, dont la valeur évaluée au cours d'achat de l'ensemble des actions autodétenues était de 1 769,6 millions d'euros.

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ACHETER LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Il est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration d'opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce pour une période de dix-huit mois, expirant en tout état de cause lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2004 sur les comptes de l'exercice 2003.

Cette autorisation serait utilisée :

- soit, en vue de la livraison d'actions aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions consenties par le Conseil d'Administration, lors de l'exercice desdites options ;
- soit pour des achats et ventes en fonction des situations de marché ;

- soit pour des achats et la conservation des actions acquises en vue de les remettre ultérieurement à des tiers à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à d'éventuels titulaires de titres donnant accès indirectement au capital, si l'émission de tels titres venait à être décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire de la société ;
- soit pour la régularisation des cours du titre par intervention systématique en contretendance du marché.

Les achats devront répondre aux conditions suivantes :

- le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 95 euros ;
- le prix de cession par action ne pourra pas être inférieur à 45 euros, sauf si celle-ci résulte de la livraison d'actions à des bénéficiaires d'options d'achat d'actions déjà accordées, dont le prix d'exercice serait inférieur à ce montant ;
- le nombre d'actions que la société pourra acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre de titres composant le capital, soit 67 606 216 actions pour un montant maximal de 6,42 milliards d'euros, étant entendu qu'il sera tenu compte que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

En cas d'opérations sur le capital de la société, et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les montants indiqués précédemment seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

Les opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation pourront être effectuées par tous moyens, sur le marché ou hors marché et notamment par transactions sur blocs de titres ou utilisation d'instruments financiers dérivés, conformément à la réglementation applicable.

La totalité des rachats pourront être effectués par voie de transaction sur blocs de titres.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront également avoir lieu en période d'offre publique dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

■ ANNULATION DES ACTIONS ACQUISES

Il est proposé à la présente Assemblée Générale, statuant à titre Extraordinaire, connaissance prise du présent rapport et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, d'autoriser le Conseil d'Administration à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions détenues par la société, notamment celles qui seront acquises en application de la dixième résolution qui vous est soumise.

Nous vous proposons de fixer à cinq ans, soit jusqu'au 22 mai 2008, la durée de cette autorisation d'annuler, par voie de réduction de capital, les actions propres acquises par la société.

Cette autorisation annulerait et remplacerait la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 1999 qui expire normalement le 1^{er} juin 2004.

Votre Conseil d'Administration vous a présenté, dans le présent Rapport de Gestion, différentes résolutions relevant de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire et d'une Assemblée Générale Extraordinaire et, conformément aux dispositions réglementaires relatives aux augmentations de capital, vous a rendu compte de la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Si vous approuvez les comptes qui vous sont présentés et les propositions qui vous sont faites, vous voudrez bien ratifier par votre vote les résolutions qui, après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, vous seront soumises.

Le Conseil d'Administration

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX
EXERCÉS EN 2002**
(article L. 225-102-1 du Code de commerce)

Lindsay Owen-Jones**Président-directeur général***Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**L'Air Liquide SA Vice-Président du Conseil
de Surveillance

BNP Paribas SA Administrateur

Gesparal SA Administrateur

Sanofi-Synthélabo SA Administrateur

Etranger

L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis) Chairman & Director

L'Oréal U.K. Ltd (Grande-Bretagne) .. Chairman & Director

Galderma Pharma SA (Suisse) .. Président, Administrateur

Liliane Bettencourt**Administrateur****Présidente du Comité****« Management et Rémunérations »***Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**

Eugène Schueller SARL Gérante

Téthys SCA Gérante

Gesparal SA Vice-Présidente
du Conseil d'Administration

Gesparal SA Présidente du Conseil d'Administration

Clymene SASU Présidente

Compagnie Nouvelle Administrateur
d'Investissement SA*Autres mandats et fonctions exercés*

Fondation Bettencourt Schueller Présidente

Jean-Pierre Meyers**Administrateur****Vice-Président du Conseil d'Administration****Membre du Comité d'Audit***Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**

Gesparal SA Administrateur

Gesparal SA Administrateur

Téthys SCA Membre du Conseil de Surveillance

Etranger

Nestlé SA (Suisse) Administrateur

*Autres mandats et fonctions exercés*Fondation Bettencourt Schueller Vice-Président du
Conseil d'AdministrationFondation Ophtalmologique Administrateur
Adolphe de Rothschild**Françoise Bettencourt Meyers****Administrateur***Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**

Gesparal SA Administrateur

Société Immobilière Sebor Président du Conseil
d'Administration

Gesparal SA Administrateur

Téthys SCA Membre du Conseil
de Surveillance*Autres mandats et fonctions exercés*

Fondation Bettencourt Schueller Administrateur

Peter Brabeck-Letmathe**Administrateur***Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal*

Nestlé SA (Suisse) Vice-Président
du Conseil d'Administration,
Membre du Comité du Conseil d'Administration,
Administrateur délégué (CEO)

*Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**

Gesparal SA Administrateur

Etranger

Alcon Inc. (Suisse) Vice-Président
du Conseil d'Administration

Crédit Suisse Group (Suisse) Vice-Président
du Conseil d'Administration

Crédit Suisse (Suisse) Vice-Président
du Conseil d'Administration

Crédit Suisse First Boston (Suisse) Vice-Président
du Conseil d'Administration

Roche Holding SA (Suisse) Administrateur

Uprona (Canada) Ltd (Canada) Administrateur

Winterthur Life (Suisse) Vice-Président
du Conseil d'Administration

Winterthur Insurance Company (Suisse) Vice-Président
du Conseil d'Administration

Francisco Castañer Basco**Administrateur****Membre du Comité d'Audit***Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal*

Nestlé SA (Suisse) Directeur Général

*Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**

Gesparal SA Administrateur

Etranger

Alcon Inc. (Suisse) Administrateur

Galderma Pharma SA (Suisse) Administrateur

Uprona (Canada) Ltd (Canada) Administrateur

François Dalle**Administrateur***Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**

Gesparal SA Vice-Président
du Conseil d'Administration

Etranger

L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis) Director

Autres mandats et fonctions exercés

Association Entreprise et Progrès Président fondateur

Fondation Bettencourt Schueller Administrateur

Institut de l'Entreprise Président fondateur

Institut International de l'Innovation Président fondateur
et de la Prospective

Revue Humanisme et Entreprise Président

Jean-Louis Dumas**Administrateur***Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal*

Hermès International SCA Gérant commandité

*Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**

Ateliers AS SA Représentant permanent
de Sport Soie, Administrateur,
jusqu'au 25 mars 2003

Bagages et Cuir SAS Représentant permanent
de Cie Hermès de Participations,
comme Administrateur, puis comme membre du
Conseil de Direction depuis le 26 juin 2002

Compagnie Hermès Représentant permanent
de Participations SAS de Hermès International,
Président

Cie des Arts de la Table SAS Représentant permanent
de Castille Investissements,
comme Administrateur, puis comme membre du
Conseil de Direction depuis le 27 juin 2002

Cie des Cristalleries de Saint Louis Administrateur

Emile Hermès SARL Gérant

SCI Auger-Hoche Gérant

Jean-Louis Dumas (suite)**Administrateur**

Berfa Société Civile	Gérant
Castille Investissements SA	Président du Conseil d'Administration
SCI « Briand Villiers II »	Gérant
SCI Boissy Belley	Représentant permanent de Hermès International, Gérant
SCI Boissy Nontron	Représentant permanent de Hermès International, Gérant
SCI Boissy Bogny	Représentant permanent de Hermès International, Gérant
SCI Boissy les Muriers	Représentant permanent de Hermès International, Gérant
SCI Boissy Saint-Honoré	Représentant permanent de Hermès International, Gérant
SCI Les Jonquilles Soleil	Représentant permanent de Hermès International, Gérant
SCI du Faubourg Saint-Honoré « SIFAH »	Gérant
SCI « Briand Villiers I »	Gérant
SCI Edouard VII	Représentant permanent de Hermès International, Gérant
Hermès Interactif SASU	Représentant permanent de Hermès International, Président
Hermès Sellier SA	Administrateur
Heraklion SA	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur
Hermès Porcelaine Périgord SA	Représentant permanent de Castille Investissements, Administrateur jusqu'au 9 mars 2002
Holding textile Hermès SAS	Président
Ganterie de Saint-Junien SAS	Représentant permanent de Sport Soie, comme Administrateur, puis comme membre du Conseil de Direction à partir du 26 juin 2002
Gaulme SA	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Gaumont SA	Administrateur jusqu'au 21 octobre 2002
Maroquinerie de Belley SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président
Immauger SC	Représentant permanent de Hermès International, Gérant
Isamyol 9 SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président

Isamyol 12 SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président
Isamyol 8 SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président
Isamyol 7 SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président
Isamyol 11 SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président
Isamyol 10 SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président
John Lobb SA	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur
Manufacture de Seloncourt SAS	Représentant permanent de Sport Soie, comme Administrateur, puis comme membre du Conseil de Direction à partir du 26 juin 2002
Maroquinerie des Ardennes SASU	Représentant permanent de Hermès International, Président
Peugeot SA	Membre du Conseil de Surveillance
SIN REJAC SA	Représentant permanent de Sport Soie, Administrateur jusqu'au 12 juillet 2002
Société d'Impression sur Etoffes du Grand-Lemps, SA	Représentant permanent de Holding Textile Hermès, Administrateur, jusqu'au 25 mars 2003
Soficuir International SA	Représentant permanent de Sport Soie, Administrateur, jusqu'au 11 avril 2003
Sport Soie SA	Président-directeur général, puis Président du Conseil d'Administration depuis le 6 février 2002
Tissages Perrin SA	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur jusqu'au 26 avril 2002
Tissages Verel SA	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur jusqu'au 26 avril 2002
Etranger	
Hermès Australia (Australie)	Administrateur
Hermès Benelux (Belgique)	Administrateur
Hermès Canada (Canada)	Président du Conseil d'Administration
Saint-Honoré Chile (Chili)	Administrateur titulaire
Hermès Koréa (Corée)	Administrateur et représentant légal

Jean-Louis Dumas (suite)**Administrateur**

Hermès Koréa Retail (Corée)	Administrateur et représentant légal
Hermès Ibérica (Espagne)	Administrateur et représentant légal
Hermès Gestion (Etats-Unis)	Président du Conseil d'Administration
Hermès Holding US (Etats-Unis)	Président du Conseil d'Administration
Hermès of Hawaii (Etats-Unis)	Président du Conseil d'Administration
Hermès of Paris (Etats-Unis)	Président du Conseil d'Administration
Hermtex (Etats-Unis)	Président du Conseil d'Administration
Ex-Pili (Hong-Kong)	Président du Conseil d'Administration
Herlee (Hong-Kong)	Administrateur
Hermès Greater China (Hong-Kong)	Président du Conseil d'Administration
Hermès Italie (Italie)	Administrateur
Hermès Japon (Japon)	Président du Conseil d'Administration
John Lobb Japan (Japon)	Président du Conseil d'Administration
Financière Saint Eloi (Luxembourg)	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur
Boissy Mexico (Mexique)	Administrateur titulaire
Hermès de Paris [Mexico] (Mexique)	Président du Conseil d'Administration
Hermès Prague (République tchèque)	Président du Conseil de Surveillance
J.L. & Co. (Royaume-Uni)	Administrateur
Hermès GB (Royaume-Uni)	Administrateur
Hermès South East Asia (Singapour)	Administrateur
Hermès Suisse (Suisse)	Président du Conseil d'Administration
La Montre Hermès (Suisse)	Président du Conseil d'Administration
Saint-Honoré [Bangkok] (Thaïlande)	Administrateur
Leica Camera (Allemagne)	Membre du Conseil de Surveillance

Xavier Fontanet**Administrateur***Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal*

Essilor International SA Président-directeur général

*Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**

Crédit Agricole SA Administrateur

Beneteau SA Administrateur

Etranger

Essilor of America Inc. (Etats-Unis) Administrateur

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis) Administrateur

Essilor Laboratories of America Administrateur

Holding Co. Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co. Inc. (Etats-Unis) Administrateur

Shangai Essilor Optical Administrateur

Company Ltd (Chine)

Transitions Optical Holding BV Administrateur

(Pays-Bas)

Nikon Essilor Co. Ltd (Japon) Administrateur

Rainer E. Gut**Administrateur****Membre du Comité****« Management et Rémunérations »***Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal*Nestlé SA (Suisse) Président
du Conseil d'Administration,
Membre du Comité
du Conseil d'Administration*Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**Gesparal SA Vice-Président
du Conseil d'Administration**Etranger**

Crédit Suisse Group (Suisse) Président d'honneur

Sofina SA (Belgique) Administrateur

Uprona (Canada) Ltd (Canada) Président du Conseil
d'Administration,
Administrateur délégué

Marc Ladreit de Lacharrière**Administrateur***Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal*

Fimalac SA Président-directeur général

*Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**

Groupe Marc de Lacharrière SCA Gérant commandité

Canal+ SA Administrateur

Casino Guichard Perrachon SA Membre du
Conseil de Surveillance

Renault SA Administrateur

Euris SA Représentant permanent
du groupe Marc de Lacharrière,
Administrateur puis CenseurGroupe Flo SA Membre du
Conseil de Surveillance
jusqu'au 9 octobre 2002

Lille Royale SA Administrateur jusqu'au 17 avril 2002

SCI Onzain-Ars Gérant

SIBMAR Société Civile Gérant

Etranger

Cassina (Italie) Administrateur

Engelhard-Clal (Suisse) Administrateur

Fimalac Inc. (Etats-Unis) Chairman

Fitch Inc. (Etats-Unis) Chairman,
Vice-Président du Comité
Consultatif InternationalRenault-Nissan (Suisse) Membre de l'International
Advisory Board

SEMP SA (Espagne) Administrateur

*Autres mandats et fonctions exercés*Banque de France Membre du Conseil Consultatif
Comité National des Conseillers Président d'honneur
du Commerce Extérieur
de la France

Conseil Artistique des Musées Nationaux Membre

Etablissement Public Administrateur
du Musée du LouvreFondation Bettencourt Schueller Administrateur-
TrésorierFondation Nationale Membre
des Sciences Politiques du Conseil d'Administration
IERSE Président
Société des Amis du Musée Administrateur
du Quai Branly
Fondation Agir Contre l'Exclusion Vice-Président**Olivier Lecerf****Administrateur****Président du Comité d'Audit***Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal*

Lafarge SA Président d'honneur

*Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**

SCI Preteval Gérant

Franck Riboud**Administrateur***Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal*

Groupe Danone SA Président-directeur général

*Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**Compagnie Gervais Danone SA Président du
Conseil d'AdministrationDanone SA Représentant légal de Cie Gervais
Danone, Président jusqu'au 5 août 2002Générale Biscuit SA Président du Conseil
d'Administration

Danone Finance SA Administrateur

Accor SA Membre du Conseil de Surveillance

Renault SA Administrateur

Lu France Représentant permanent
du groupe Danone

Eurazeo SA Membre du Conseil de Surveillance

SAGEB SAS Représentant légal de Cie Gervais
Danone, Président

Franck Riboud (suite)**Administrateur**

Société des Eaux Représentant permanent
de Volvic SA de Cie Gervais Danone,
Administrateur jusqu'au 5 février 2002

FINALIM IV SAS Représentant légal de Cie
Gervais Danone, Président

FINALIM III SAS Représentant légal de Cie
Gervais Danone, Président

Etranger

Associated Biscuits International Ltd Administrateur
(Grande-Bretagne)

Danone Asia Pte Ltd (Indonésie) Chairman

ABI Holdings Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur

Danone SA (Espagne) Administrateur

Scottish & Newcastle Plc. Administrateur
(Grande-Bretagne)

Sofina SA (Belgique) Administrateur

Quiksilver (Etats-Unis) Administrateur

Wadia BSN India Ltd (Inde) Administrateur

PT Tirta Investama (Indonésie) Commissioner

ONA (Maroc) Administrateur

Strauss Dairies Ltd (Israël) Administrateur
jusqu'au 30 avril 2002

Autres mandats et fonctions exercés

ANSA Administrateur

Association Nationale Administrateur
des Industries Agroalimentaires

Edouard de Royère**Administrateur****Membre du Comité****« Management et Rémunérations »***Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal*

L'Air Liquide SA Président d'honneur,
Membre du Conseil de Surveillance

*Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**

Groupe Danone SA Administrateur

Fimalac SA Administrateur
puis Censeur

Sodexho Alliance SA Administrateur

Cie Générale des Membre du Conseil
Etablissements Michelin de Surveillance
et Cie SCA

Wanadoo SA Administrateur
puis Censeur

Etranger

Solvay (Belgique) Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés

ANSA Président

Fondation du Patrimoine Président

Michel Somnolet**Administrateur***Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés***France**

Régéfi SA Président du Conseil d'Administration

Sanofi-Synthélabo SA Représentant permanent
de L'Oréal, Administrateur

Etranger

L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis) Director

L'Oréal Maroc (Maroc) Membre du Conseil
de Surveillance

Géral Inc. (Etats-Unis) Chairman, Director

■ PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU JEUDI 22 MAI 2003

Projet de résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2002 et quitus donné au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2002, approuve ces rapports dans leur intégralité, ainsi que les comptes sociaux annuels faisant ressortir un bénéfice net de 1 014 294 475,43 euros, contre 875 273 738,96 euros au 31 décembre 2001.

L'Assemblée Générale approuve, en outre, diverses dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, dont il lui a été rendu compte.

Elle autorise le Conseil d'Administration à engager les dépenses de cette nature pour l'exercice 2003.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice 2002 quitus entier et définitif de leur gestion.

Deuxième résolution Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2002

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2002, approuve ces rapports dans leur intégralité, ainsi que les comptes consolidés de l'exercice 2002 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et présentés à l'Assemblée Générale.

Troisième résolution Affectation des bénéfices de l'exercice 2002

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2002 s'élevant à 1 014 294 475,43 euros :

En euros	
Aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà au dixième du capital social	
À la <i>Réserve spéciale des plus-values nettes à long terme</i>	234 247 825,00
5 % des sommes dont les titres sont libérés, soit la totalité du capital, à titre de premier dividende	6 760 621,60
Le solde s'établissant à	773 286 028,83
Majoré d'un prélèvement sur le poste <i>Réserve spéciale des plus-values nettes à long terme</i> d'un montant de	250 677 242,00
Laissant un solde disponible de	1 023 963 270,83
Un montant de sera attribué aux actionnaires, à titre de superdividende	425 919 160,80
Un montant de servira à assurer le paiement du précompte mobilier	44 500 000,00
Le solde soit sera affecté au compte <i>Autres réserves</i>	553 544 110,03

Quatrième résolution Fixation du dividende afférant à l'exercice 2002

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, fixe, ainsi qu'il suit, le dividende net revenant à chaque action :

En euros	
Dividende attribué au titre de l'exercice 2002	432 679 782,40
Soit par action un dividende distribué de	0,64
Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)	0,32

L'Assemblée Générale décide que le dividende distribué au cours de l'exercice 2002 sera mis en paiement le mardi 27 mai 2003 :

- pour les actions inscrites en compte « nominatif pur » directement par la Banque Nationale de Paris en sa qualité d'établissement mandataire, suivant le mode de règlement indiqué par les titulaires ;
- pour les actions en compte « nominatif administré » ou au porteur faisant l'objet d'une inscription en compte, par les intermédiaires habilités auxquels la gestion de ces titres a été confiée.

Le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention par la société de ses propres actions, sera affecté à la *Réserve ordinaire*.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes nets, en euros, distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que les avoirs fiscaux correspondants, ont été les suivants et se rapportent à des titres dont la valeur nominale était de 2 euros pour l'exercice 1999, et de 0,20 euro pour les exercices 2000 et 2001, après division de la valeur nominale par 10 :

Année	Nombre de titres	Dividende net (en euros)	Impôt déjà payé au Trésor (Avoir fiscal) (en euros)	Total (en euros)
1999	67 606 216	3,40	1,70	5,10
2000	676 062 160	0,44	0,22	0,66
2001	676 062 160	0,54	0,27	0,81

Cinquième résolution Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale prend acte du rapport établi par les Commissaires aux Comptes, en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce. Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, elle approuve les conventions visées par ce rapport.

Sixième résolution Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Liliane Bettencourt

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, renouvelle, pour une durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de Mme Liliane Bettencourt.

Le mandat d'administrateur de Mme Liliane Bettencourt prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2007 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Septième résolution Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter les actions de la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, et connaissance prise de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil d'Administration à opérer en Bourse ou

autrement sur les actions de la société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions suivantes :

- le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 95 euros ;
- le prix de cession par action ne pourra pas être inférieur à 45 euros, sauf si celle-ci résulte de la livraison d'actions à des bénéficiaires d'options d'achat d'actions déjà accordées, dont le prix d'exercice serait inférieur à ce montant ;
- le nombre d'actions que la société pourra acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre de titres composant le capital de la société à ce jour, soit 67 606 216 actions pour un montant maximal de 6,42 milliards d'euros, étant entendu que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

En cas d'opérations sur le capital de la société, et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les montants indiqués précédemment seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

Les opérations effectuées dans le cadre de la présente autorisation pourront être effectuées par tous moyens, sur le marché ou hors marché et notamment par transactions sur blocs de titres ou utilisation d'instruments financiers dérivés, conformément à la réglementation applicable. La totalité des rachats pourront être effectués par voie de transaction sur blocs de titres.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront également avoir lieu en période d'offre publique dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société d'opérer sur ses actions aux fins suivantes :

- achats en vue de la livraison d'actions aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions consenties par le Conseil d'Administration, lors de l'exercice desdites options ;
- achats et ventes en fonction des situations de marché ;
- achats et conservation des actions acquises en vue de les remettre ultérieurement à des tiers à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à d'éventuels titulaires de titres donnant accès indirectement au capital, si l'émission de tels titres venait à être décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire de la société ;
- régularisation des cours du titre par intervention systématique en contretendance du marché.

Les actions autodétenues pourront être annulées par voie de réduction de capital dans les limites fixées par la loi, en application de la dixième résolution à caractère extraordinaire soumise à l'approbation de la présente Assemblée Générale.

Cette autorisation est donnée pour une période maximale de dix-huit mois, expirant en tout état de cause, à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Projet de résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Huitième résolution Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat d'actions de la société L'Oréal

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration à consentir, au bénéfice des cadres de la société et de ses filiales françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options d'achat d'actions existantes.

Le nombre total des options d'achat d'actions ne pourra être tel que le nombre total des options d'achat et de souscription d'actions représente un nombre d'actions supérieur à 6 % du nombre d'actions composant le capital social au moment de l'utilisation par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'Administration le jour où les options seront consenties ; ce prix ne pourra être inférieur ni à 80 % de la moyenne des premiers cours constatés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties, ni à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Les options devront être levées dans un délai maximum de vingt ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties sous réserve des dispositions légales en vigueur à cette date.

Si la société réalise, après l'attribution des options, des opérations financières ayant une incidence sur le capital, le Conseil d'Administration procédera à un ajustement du prix et du nombre d'actions faisant l'objet d'options non encore levées, de telle sorte que la valeur totale des options en cours demeure constante pour chaque bénéficiaire.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente résolution et déterminer, dans les limites légales ou réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, ainsi que pour prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, en cas de réalisation d'opérations financières ou sur titres.

Cette autorisation est donnée pour une période de trente-huit mois à compter de ce jour, soit jusqu'au 22 juillet 2006 et pourra être utilisée en une ou plusieurs fois. Elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 1999.

Neuvième résolution
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription d'actions de la société L'Oréal

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration à consentir, au bénéfice des cadres de la société et de ses filiales françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription d'actions de la société à émettre.

Le nombre total des options de souscription d'actions ne pourra être tel que :

- le nombre total des options d'achat et de souscription d'actions représente un nombre d'actions supérieur à 6 % du nombre d'actions composant le capital social au moment de l'utilisation par le Conseil d'Administration ;
- le nombre total des options de souscription d'actions représente un nombre d'actions supérieur à 2 % du nombre d'actions composant le capital social au moment de l'utilisation par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale décide que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration ; ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours constatés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Les options devront être levées dans un délai maximum de vingt ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties sous réserve des dispositions légales en vigueur à cette date.

Si la société réalise, après l'attribution des options, des opérations financières ayant une incidence sur le capital, le Conseil d'Administration procédera à un ajustement du prix et du nombre d'actions faisant l'objet d'options non encore levées, de telle sorte que la valeur totale des options en cours demeure constante pour chaque bénéficiaire.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires d'options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente résolution et déterminer, dans les limites légales ou réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, ainsi que pour :

- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, en cas de réalisation d'opérations financières ou sur titres ;
- imputer, s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante.

Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts, et effectuera les formalités de publicité.

Cette autorisation est donnée pour une période de trente-huit mois à compter de ce jour, soit jusqu'au 21 juillet 2006 et pourra être utilisée en une ou plusieurs fois.

Dixième résolution**Annulation des actions acquises par la société**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois, les actions détenues par la société au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital existant au jour de l'annulation par période de 24 mois.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour :

- procéder à la réduction de capital par annulation des actions ;
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;
- en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- et généralement, faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 1^{er} juin 1999.

Onzième résolution**Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social au profit des salariés**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129 VII et L. 225-138 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

- autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission

d'actions réservée aux salariés (ou anciens salariés) de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en vertu de la présente autorisation, au profit des salariés (ou anciens salariés) de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux ;
- fixe à 5 ans, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation ;
- décide de fixer à 1 % du capital social existant à la date de la présente Assemblée, l'augmentation de capital qui pourrait être ainsi réalisée, soit une augmentation de capital social d'un montant nominal maximum de 1 352 124,32 euros par l'émission de 6 760 621 actions nouvelles ;
- décide que le prix des actions souscrites par les bénéficiaires visés ci-dessus, en application de la présente délégation, sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail ;
- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet, notamment de :
 - fixer les conditions que devront remplir les salariés (ou anciens salariés) pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux titres émis en vertu de la présente délégation,
 - arrêter les conditions de l'émission,
 - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission,
 - décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,
 - fixer le délai accordé aux adhérents pour la libération de leurs titres,
 - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
 - constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui

seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation pour que la totalité des souscriptions reçues puissent être effectivement servies,

- imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale et porter ainsi le montant de la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur,

- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour :

- parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation et, notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la cotation, la négociabilité et le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés,
- constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Projet de résolution relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Mixte

Douzième résolution Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale délibérant comme Assemblée Générale Mixte donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

■ TITRES DE PARTICIPATION

Principales variations et franchissement de seuils

En milliers d'euros	Situation au 31.12.2001		Acquisitions		Souscriptions		Cessions		Situation au 31.12.2002	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Libellés										
Beauté Créateurs	1 510,0	49,50	15,2						1 525,3	50,00
Groupement du Plessis Mornay	493,0	88,10					492,4	88,10	0,6	n/s
Laboratoires Innéov			50,0	50,00					50,0	50,00
Compania Peruana	2 002,0	100,00					2 002,0	100,00 ⁽¹⁾		
L'Oréal Luxury Products Australia	9 568,6	100,00					9 568,6	100,00		
Club des Créateurs de Beauté Taiwan			328,4	50,00					328,4	50,00
L'Oréal Luxury Products Norge			17,9	100,00	834,7 ⁽²⁾				852,6	100,00
L'Oréal Zagreb			2,9	100,00	1 500,0				1 502,9	100,00
Parmaco	530,2	98,03					530,2	98,03 ⁽³⁾		
Total	14 103,8		414,5		2 334,7		12 593,2		4 259,8	

(1) Liquidation.

(2) Apport suite à scission.

(3) Fusion par absorption.

■ RÉSULTATS FINANCIERS SUR 5 ANS

Société L'Oréal (à l'exclusion de ses filiales)

En millions d'euros (sauf pour le résultat par action qui est en euros)	1998	1999	2000	2001	2002
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	103,1	135,2	135,2	135,2	135,2
b) Nombre d'actions et certificats d'investissement émis	67 606 216	67 606 216	676 062 160 ⁽¹⁾	676 062 160	676 062 160
c) Nombre d'obligations convertibles	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 083,5	1 148,0	1 269,7	1 481,8	1 609,3
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	663,6	727,3	808,3	1 064,5	1 330,4
c) Impôts sur les bénéfices	48,3	57,1	59,2	81,1	57,3
d) Bénéfice net	549,0	494,2	602,8	875,3	1 014,3
e) Montant des bénéfices distribués	190,7	229,9	297,5	365,1	432,7
III. Résultat des opérations réduit à une seule action ou certificat d'investissement					
a) Bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,94	9,77	1,09	1,44	1,87
b) Résultat net	8,12	7,31	0,89	1,29	1,50
c) Dividende versé à chaque action et certificat d'investissement (non compris l'avoir fiscal)	2,82 ⁽²⁾	3,40	0,44	0,54	0,64
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	4 595	4 708	5 135	5 397	5 627
b) Montant de la masse salariale	218,1	229,7	251,3	282,1	311,2
c) Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Prévoyance...)	84,9	89,4	100,0	110,1	121,2

(1) Le capital correspond à 676 062 160 actions de 0,2 euro, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2000 de diviser la valeur nominale par 10.

(2) Le dividende était de 18,5 francs pour 1998.

■ BILANS COMPARÉS

En millions d'euros

Actif (en valeurs nettes)	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Immobilisations incorporelles (note 1)	351,0	377,8	280,0
Immobilisations corporelles (note 2)	192,0	183,2	176,0
Immobilisations financières (note 4)	5 668,6	5 580,8	5 714,8
Actif immobilisé	6 211,6	6 141,8	6 170,8
Stocks	46,6	38,6	43,6
Avances et acomptes versés	5,2	5,4	4,8
Clients et comptes rattachés (note 8)	262,1	255,8	227,9
Autres actifs circulants (note 8)	258,1	261,7	102,7
Valeurs mobilières de placement (note 6)	1 518,4	1 269,5	947,8
Disponibilités	84,9	130,8	149,9
Actif circulant	2 175,3	1 961,8	1 476,7
Comptes de régularisation actif (note 7)	21,7	24,9	35,3
Ecart de conversion actif (note 12)	7,6	5,8	10,2
TOTAL DE L'ACTIF	8 416,2	8 134,3	7 693,0

En millions d'euros

Passif	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Capital	135,2	135,2	135,2
Primes	953,4	953,4	953,4
Réserves et report à nouveau	3 832,1	3 348,5	3 063,4
Résultat	1 014,3	875,3	602,8
Provisions réglementées	47,8	43,2	37,5
Capitaux propres	5 982,8	5 355,6	4 792,3
Provisions pour risques et charges (note 9)	291,4	263,4	198,0
Emprunts et dettes financières (note 10)	1 603,4	1 992,4	2 254,6
Fournisseurs et comptes rattachés (note 11)	253,8	237,3	180,6
Autres passifs circulants (note 11)	281,9	282,2	255,9
Autres dettes	2 139,1	2 511,9	2 691,1
Ecart de conversion passif (note 12)	2,9	3,4	11,6
TOTAL DU PASSIF	8 416,2	8 134,3	7 693,0

■ COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS

En millions d'euros

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Produits d'exploitation	1 734,3	1 591,2	1 398,1
Chiffre d'affaires net (note 15)	1 609,3	1 481,8	1 269,7
Reprise de provisions et transferts de charges	28,9	30,5	30,0
Autres produits (note 16)	96,1	78,9	98,4
Charges d'exploitation	- 1 668,6	- 1 518,5	- 1 323,7
Achats consommés et variation de stocks	- 245,7	- 214,7	- 201,4
Autres achats et charges externes	- 821,3	- 750,3	- 613,0
Impôts et taxes	- 40,5	- 37,3	- 32,6
Charges de personnel (note 17)	- 432,4	- 392,1	- 351,4
Dotations aux amortissements et provisions (note 18)	- 74,7	- 73,5	- 72,4
Autres charges	- 54,0	- 50,6	- 52,9
Résultat d'exploitation	65,7	72,7	74,4
Quote-part des opérations faites en commun	2,4	0,6	0,6
Produits financiers nets	1 216,3	855,7	703,9
Dotations/reprises nettes sur provisions et transferts de charges	- 163,0	60,3	- 29,8
Différence de change	7,4	5,2	- 18,4
Résultat financier (note 19)	1 060,7	921,2	655,7
Résultat courant avant impôts	1 128,8	994,5	730,7
Résultat exceptionnel (note 20)	- 49,1	- 26,5	- 54,5
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	- 8,1	- 11,6	- 14,2
Impôts sur les bénéfices (note 21)	- 57,3	- 81,1	- 59,2
Résultat net	1 014,3	875,3	602,8

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 135 212 432 euros se compose de 676 062 160 actions de 0,2 euro.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En millions d'euros

	Capital social	Primes d'apport et de fusion	Ecart de réévaluation 1976	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre 2000 avant affectation du résultat	135,2	953,4	46,0	3 017,4	602,8	37,5	4 792,3
Affectation du résultat 2000				444,0	- 444,0		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2000				- 130,7	- 158,8		- 289,5
Précompte mobilier				- 28,2			- 28,2
Résultat de l'exercice 2001					875,3		875,3
Autres variations de la période						5,7	5,7
Solde au 31 décembre 2001 avant affectation du résultat	135,2	953,4	46,0	3 302,5	875,3	43,2	5 355,6
Affectation du résultat 2001				697,5	- 697,5		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2001				- 174,9	- 177,8		- 352,7
Précompte mobilier				- 39,0			- 39,0
Résultat de l'exercice 2002					1 014,3		1 014,3
Autres variations de la période						4,6	4,6
Solde au 31 décembre 2002 avant affectation du résultat	135,2	953,4	46,0	3 786,1	1 014,3	47,8	5 982,8

Le montant porté en réserves correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention par L'Oréal d'une partie de ses propres titres s'élève à 12,4 millions d'euros en 2002, contre 8,0 millions d'euros en 2001.

Les provisions réglementées sont principalement constituées de la provision pour investissement qui s'élève au 31 décembre 2002 à 34,6 millions d'euros, contre 32,5 millions d'euros au 31 décembre 2001. En 2002, la provision pour investissement a fait l'objet d'une dotation de 7,1 millions d'euros au titre de la participation des salariés de l'exercice 2001 (contre 8,1 millions d'euros en 2001). Cette provision comprend le transfert, à notre profit, d'une partie des provisions constituées par nos filiales dans le cadre d'un accord du groupe. Parallèlement, la provision constituée en 1996 de 5,0 millions d'euros a été reprise en 2002 (contre 4,3 millions d'euros en 2001).

Les amortissements dérogatoires s'élèvent au 31 décembre 2002 à 13,0 millions d'euros, contre 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2001.

■ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Exploitation			
Résultat net	1 014,3	875,3	602,8
Dotations aux amortissements	51,6	48,7	40,5
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	199,1	47,9	91,8
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations	9,0	- 120,7	- 0,9
Capacité d'autofinancement	1 274,0	851,2	734,2
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (note 23)	8,7	- 90,6	- 11,0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 282,7	760,6	723,2
Investissements			
Acquisition d'immobilisations	- 94,3	- 508,7	- 1 181,5
Variation des autres actifs financiers (note 24)	- 475,6	- 18,6	- 590,2
Cession d'immobilisations	26,5	329,2	2,2
Flux de trésorerie affectés aux investissements	- 543,4	- 198,1	- 1 769,5
Financement			
Augmentation de capital	0,0	0,0	0,0
Dividendes versés	- 391,7	- 317,7	- 236,9
Variation des dettes financières	- 402,4	- 262,4	1 243,5
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	- 794,1	- 580,1	1 006,6
Variation de trésorerie	- 54,8	- 17,6	- 39,7
Trésorerie à l'ouverture	122,5	140,1	179,8
Trésorerie à la clôture (note 25)	67,7	122,5	140,1

■ ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Principes comptables

Les états financiers sont présentés en millions d'euros ; le tableau liste des filiales et participations est exprimé en milliers d'euros.

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation en vigueur en France. Depuis le 1^{er} janvier 2002, L'Oréal applique le règlement n° 00.06 sur les passifs adopté par le Comité de la Réglementation Comptable. L'application de ce règlement n'a pas eu d'effet sur les capitaux propres à l'ouverture.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Les marques acquises sont valorisées selon une approche multicritère tenant compte de leur notoriété et de leur contribution future aux résultats.

Les marques et les fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet d'une appréciation annuelle de leur valeur par référence notamment à l'évolution du chiffre d'affaires et de la rentabilité.

Les brevets sont amortis sur 5 ans. Les frais de premier dépôt de marque sont amortis sur une durée de 10 ans.

Les logiciels de valeur significative sont amortis linéairement sur 5 années et donnent lieu à l'enregistrement d'un amortissement dérogatoire dégressif sur 12 mois.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties habituellement sur des durées n'excédant pas 20 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'achat.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20/50 ans
Installations, agencements	10 ans
Installations techniques, matériel, outillages	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3/10 ans

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à l'amortissement économique. Par exception pour les équipements industriels, les amortissements sont calculés sur une base linéaire de 10 ans, l'excédent étant considéré comme un amortissement dérogatoire.

Immobilisations financières

Titres de participation et avances consolidables

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat global sont comptabilisées en autres titres immobilisés.

En fin d'exercice, les autres titres immobilisés sont comparés à leur valeur probable de négociation et dépréciés, si nécessaire.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Les stocks obsolètes et à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, évaluées en fonction des ventes réalisées et prévisionnelles.

Clients et autres créances

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision en fonction du degré de leur irrécouvrabilité.

Valeurs mobilières de placement

Les titres, enregistrés à leur coût d'achat, sont évalués en fin d'exercice à leur valeur probable de négociation.

Les actions propres détenues, qui sont spécifiquement affectées à l'attribution au profit des salariés d'options d'achat d'actions, sont enregistrées dans les valeurs mobilières de placement.

Pour les plans d'options d'achat d'actions antérieurs à l'année 2000, la différence entre le prix d'acquisition des actions et le prix d'exercice des options par les bénéficiaires a fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Depuis le 1^{er} janvier 2000, le prix d'attribution des options est déterminé sans décote. Dès lors que les actions sont achetées à un cours inférieur au prix d'attribution, aucune provision pour dépréciation n'est requise. En revanche, dans le cas d'une baisse du cours de Bourse, une provision pour dépréciation est constituée ; elle est calculée par différence entre la valeur nette comptable des titres et le cours moyen de Bourse du dernier mois précédant la date de clôture.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles concernent principalement des risques et litiges de nature industrielle et commerciale (procès, retours de produits) ainsi que des risques fiscaux et liés au personnel.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

Comptabilisation des opérations en devises et couverture du risque de change

Selon les règles du groupe, la société ne prend pas de position spéculative en matière financière.

L'ensemble des créances et des dettes libellées en devises est converti au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Des instruments de couverture de change sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan ou les opérations futures ayant un caractère hautement probable. Les pertes et gains générés par ces instruments sont comptabilisés de façon symétrique aux éléments couverts.

Les variations de change des opérations d'exploitation enregistrées au bilan et des instruments de couverture s'y rattachant sont comptabilisées au bilan au compte *Ecart de conversion*. La somme de ces écarts de conversion donne lieu à la constitution d'une provision lorsqu'il apparaît une perte de change potentielle au travers d'une position globale de change toutes devises confondues.

S'agissant des opérations d'exploitation prévisionnelles de l'exercice à venir, elles font d'ores et déjà l'objet de couvertures dont le résultat n'aura d'incidence que sur l'exercice au cours duquel seront comptabilisées les opérations qu'elles couvrent.

Comptabilisation des instruments de taux

S'agissant du risque de taux, les résultats dégagés par les swaps et les caps de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les dettes couvertes au *prorata temporis*.

Engagements en matière de régimes de retraite et avantages assimilés

L'Oréal participe, selon les lois et usages, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés et retraités. Les mandataires sociaux sont assimilés à des salariés, pour tout avantage accessoire lié à leur rémunération, et relèvent, à ce titre, des mêmes régimes.

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par les primes versées. Ces primes sont incluses dans les charges de l'exercice en *Autres achats et charges externes*.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière.

Ces engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'une provision dans le bilan. Ils demeurent donc en hors bilan.

Chiffre d'affaires

Il est constitué des ventes de marchandises et des prestations de service. Il est présenté net de remises et ristournes accordées.

Frais de publicité et relations publiques

Les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les prestations sont réalisées.

Notes sur le bilan et le hors-bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	31.12.2001	Augmentation Acquisition	Diminution Cession	31.12.2002
Brevets et marques	323,8	0,9	17,4	307,3
Fonds commerciaux	5,3	-	4,6	0,7
Autres	91,2	15,3	5,5	101,0
Avances et acomptes	0,1	-	-	0,1
Valeur brute	420,4	16,2	27,5	409,1
Brevets et marques	24,8	2,5	-	27,3
Fonds commerciaux	0,3	-	-	0,3
Autres	17,5	13,6	0,6	30,5
Amortissements	42,6	16,1	0,6	58,1
Valeur nette comptable	377,8	0,1	26,9	351,0

Frais de Recherche et de Développement

Les frais de Recherche et de Développement sont enregistrés en charges de gestion courante de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

Impôts sur les bénéfices

La société a opté pour le régime fiscal des groupes. Les filiales françaises, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, ne comptabilisent aucune charge d'impôt dans leurs comptes, la totalité de la charge d'impôt du groupe fiscal étant inscrite dans les comptes de L'Oréal.

Consolidation

Les comptes de L'Oréal sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Gesparal.

Note 2 - Immobilisations corporelles

En millions d'euros	31.12.2001	Augmentation Acquisition	Diminution Cession	31.12.2002
Terrains	16,0	7,4	0,7	22,7
Constructions	273,5	22,7	2,0	294,2
Installations techniques, matériel et outillage	107,5	9,9	1,4	116,0
Autres immobilisations corporelles	76,0	9,8	4,1	81,7
Immobilisations en cours	15,8	22,4	28,0	10,2
Avances et acomptes	1,4	-	0,8	0,6
Valeur brute	490,2	72,2	37,0	525,4
Constructions	168,2	16,8	1,8	183,2
Installations techniques, matériel et outillage	81,6	9,0	1,3	89,3
Autres immobilisations corporelles	57,2	7,5	3,8	60,9
Amortissements	307,0	33,3	6,9	333,4
Valeur nette comptable	183,2	38,9	30,1	192,0

La dotation annuelle en linéaire s'élève à 19,4 millions d'euros.

La dotation annuelle en dégressif s'élève à 13,9 millions d'euros.

Note 3 - Immobilisations détenues en crédit-bail

En millions d'euros	Immobilisations en crédit-bail			Bilan incluant les immobilisations en crédit-bail		
	Coût d'entrée ⁽¹⁾	Dotations aux amortissements ⁽²⁾ de l'exercice cumulées	Valeur nette	Valeur brute	Amortis- sement	Valeur nette
Constructions et terrains	124,4	4,7 ⁽³⁾	50,7	441,3	233,9	207,4
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	116,0	89,3	26,7
Total	124,4	4,7	50,7	557,3	323,2	234,1

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis.

(3) Mode d'amortissement retenu : linéaire 5 % à 2 %.

En millions d'euros	Engagements de crédit-bail						Prix d'achat résiduel ⁽¹⁾
	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	
Postes du bilan	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans		
Constructions et terrains	13,6	158,6	12,3	37,6	29,0	78,9	1,1
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-	-	-	-
Total	13,6	158,6	12,3	37,6	29,0	78,9	1,1

(1) Selon contrat.

Note 4 - Immobilisations financières

En millions d'euros	31.12.2001	Augmentation Acquisition Souscription	Diminution Cession	31.12.2002
Titres de participation	5 418,8	59,4	12,1	5 466,1
Prêts et créances rattachés	329,0	683,4	716,3	296,1
Actions propres		116,1	-	116,1
Autres	13,7	0,3	0,3	13,7
Valeur brute	5 761,5	859,2	728,7	5 892,0
Titres de participation	174,5	47,0	8,5	213,0
Prêts et créances rattachés	1,2	-	1,2	-
Actions propres		-	-	-
Autres	5,0	5,4	-	10,4
Provision pour dépréciation	180,7	52,4	9,7	223,4
Valeur nette comptable	5 580,8	806,8	719,0	5 668,6

En 2002, L'Oréal a acheté 1 640 000 actions propres dans le cadre du programme de rachat global. Leur valeur boursière globale s'élève à 116,7 millions d'euros au cours moyen de décembre et à 118,0 millions d'euros au cours de clôture de décembre 2002.

Le tableau liste des filiales et participations est présenté à la fin des notes annexes.

Note 5 - Opérations avec les entreprises liées

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001
Immobilisations financières	5 542,0	5 538,5
Clients	127,5	121,4
Autres créances	119,9	168,8
Emprunts	14,3	47,6
Fournisseurs	55,2	54,1
Autres dettes	106,8	99,5
Charges financières	24,7	7,3
Produits financiers	1 300,6	955,4

Note 6 - Valeurs mobilières de placement

Ce poste se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001
Actions L'Oréal	1 653,5	1 280,8
Instruments financiers	2,2	-
Primes versées sur options	-	2,3
Valeur brute	1 655,7	1 283,1
Actions L'Oréal	137,3	13,6
Instruments financiers	-	-
Primes versées sur options	-	-
Provision pour dépréciation	137,3	13,6
Valeur nette comptable	1 518,4	1 269,5

Les actions propres de L'Oréal, acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés, représentent une valeur nette de 1 516,2 millions d'euros pour 24 984 050 actions (après prise en compte d'une dotation nette aux comptes de provision pour dépréciation de 123,7 millions d'euros) contre 1 267,2 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Au cours de l'année 2002, il a été procédé à l'achat de 5 000 000 actions et à des levées d'options portant sur 652 850 titres.

La valeur boursière globale des actions propres s'élève à 1 777,1 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 1 812,6 millions d'euros au cours de clôture de décembre 2002.

Note 7 - Comptes de régularisation actif

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001
Charges constatées d'avance	17,0	18,2
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4,7	6,7
Total	21,7	24,9

Les charges à répartir sur plusieurs exercices sont principalement constituées :

- d'indemnités versées à des agents, lesquelles sont étalées sur 5 années (2,5 millions d'euros) ;
- d'indemnités versées dans le cadre de contrat de licence, lesquelles sont étalées sur la durée du contrat (1,5 million d'euros) ;
- de frais d'émission du prêt à durée indéterminée (0,7 million d'euros).

Note 8 - Etat des échéances des créances

En millions d'euros	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Brut	Dépréciation	Net
Actif immobilisé					
Prêts et créances rattachées	140,8	155,3	296,1	-	296,1
Autres immobilisations financières	-	7,9	7,9	4,7	3,2
Actif circulant					
Créances clients et comptes rattachés	270,5	-	270,5	8,4	262,1
Créances fiscales et sociales	81,5	-	81,5	-	81,5
Groupe et associés	119,1	-	119,1	-	119,1
Débiteurs divers	58,0	-	58,0	0,5	57,5
Autres actifs circulants	258,6	-	258,6	0,5	258,1
Charges constatées d'avance	17,0	-	17,0	-	17,0

Les comptes rattachés à l'actif circulant s'élèvent à 49,0 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 40,2 millions d'euros au 31 décembre 2001 et comprennent principalement des produits à recevoir pour 30,1 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 30,2 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Note 9 - Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2001	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	31.12.2002
Provisions pour litiges	47,0	2,3	0,2	0,2	48,9
Provision pour pertes de change	1,5	4,8	1,5	-	4,8
Provisions pour charges	34,5	22,8	27,8	0,1	29,4
Autres provisions pour risques ⁽¹⁾	180,4	35,4	2,6	4,9	208,3
Total	263,4	65,3	32,1	5,2	291,4

(1) Cette rubrique comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation (contrats, reprise de produits) et à des risques liés au personnel.

La variation des provisions pour risques et charges a affecté les différents niveaux de résultat comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées
Résultat d'exploitation	17,1	12,2	2,9
Résultat financier	14,5	15,1	-
Résultat exceptionnel	33,7	4,8	2,3
Impôt sur les sociétés	-	-	-
Total	65,3	32,1	5,2

Note 10 - Emprunts et dettes financières

L'Oréal se finance à moyen terme par des emprunts bancaires et à court terme par l'émission de billets de trésorerie en France. Le montant du programme s'élève à 1 600 millions d'euros.

La liquidité sur les émissions de billets de trésorerie est assurée par des lignes bancaires de trésorerie confirmées qui s'élèvent à 1 780 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 1 180 millions d'euros au 31 décembre 2001. Ces lignes de trésorerie, comme les emprunts à moyen terme, ne comportent pas de clause de ratio financier et de clause de notation.

Le total des emprunts et dettes financières s'analyse de la façon suivante :

Analyse par nature

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001
Emprunts obligataires	n/s	n/s
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	830,4	786,7
Prêt à durée indéterminée	88,6	91,4
Billets de trésorerie	610,1	969,6
Autres emprunts et dettes financières divers	67,4	140,2
Concours bancaires	6,9	4,5
Total	1 603,4	1 992,4

Analyse par échéance

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001
Inférieure à 1 an	822,5	1 197,7
De 1 à 5 ans	709,9	651,8
Supérieure à 5 ans	71,0	142,9
Total	1 603,4	1 992,4

Dans le courant de l'exercice, les principales variations suivantes ont été enregistrées :

En millions d'euros

Emprunts souscrits	+ 797,1
Emprunts remboursés	- 1 198,4

Au 31 décembre 2002, le prêt à durée indéterminée souscrit par L'Oréal en 1992 a généré une charge globale d'intérêts pour l'exercice de 8,7 millions d'euros dont 4,0 millions d'intérêts courus non échus.

Note 11 - Etat des échéances des dettes

En millions d'euros

Fournisseurs et comptes rattachés	253,8
Dettes fiscales et sociales et comptes rattachés	116,6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26,1
Groupe et associés	106,6
Autres dettes	32,6
Autres passifs circulants	281,9

Il n'y a pas de dettes dont l'échéance est à plus de un an.

Les comptes rattachés aux fournisseurs s'élèvent à 119,6 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 119,5 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Les comptes rattachés aux dettes fiscales et sociales s'élèvent à 67,3 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 67,0 millions d'euros au 31 décembre 2001. Ils sont principalement constitués de la provision pour participation des salariés aux résultats de l'entreprise (8,2 millions d'euros au 31 décembre 2002) et de la provision pour intéressement (37,1 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Les comptes rattachés aux autres dettes s'élèvent à 28,3 millions d'euros.

Note 12 - Ecart de conversion

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En millions d'euros	Actif		Passif	
	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2002	31.12.2001
Créances financières	0,6	1,5	-	0,7
Clients	1,2	0,6	0,2	0,4
Dettes financières	-	0,4	0,6	2,1
Fournisseurs	-	1,7	2,1	0,2
Instruments financiers	5,8	1,6	-	-
Total	7,6	5,8	2,9	3,4

La position globale de change, établie conformément aux principes comptables décrits ci-avant, est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001
Dollar australien	n/s	0,2
Yen	- 1,2	- 1,4
Dollar américain	- 2,9	- 0,1
Autres monnaies faisant l'objet d'une couverture	- 0,4	n/s
Monnaies ne faisant pas l'objet d'une couverture	- 0,2	- 0,2
Total	- 4,7	- 1,5

Note 13 - Instruments dérivés

Les instruments financiers détenus dans un but de couverture du risque de change concernent principalement des opérations futures et se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel		Valeur de marché	
	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2002	31.12.2001
Changes à terme net				
Vente USD/Achat EUR	118,9	192,7	31,2	14,9
Achat JPY/Vente EUR	97,4	23,9	- 12,5	1,5
Achat USD/Vente HKD	-	27,1	-	n/s
Vente GBP/Achat EUR	26,2	26,1	0,6	- 0,3
Vente RUB/Achat EUR	37,8	-	n/s	-
Vente CAD/Achat EUR	21,3	20,5	1,5	- 0,1
Vente MXN/Achat USD	18,2	30,8	0,5	- 0,9
Vente CHF/Achat EUR	10,6	19,6	- 0,1	n/s
Vente AUD/Achat EUR	11,5	12,4	0,4	- 0,5
Vente autres/Achat EUR	24,1	25,7	- 0,1	- 0,7
Vente autres/Achat USD	12,6	3,4	- 0,1	n/s
Achat autres/Vente EUR	-	0,8	-	n/s
Autres couples de devises	-	4,5	-	- 0,3
Total changes à terme	378,6	387,5	21,4	13,6
Achats d'options				
Achat USD/BRL	9,5	-	1,6	-
Achat USD/CLP	4,2	-	n/s	-
Vente USD/EUR	-	56,5	-	0,7
Total achats d'options	13,7	56,5	1,6	0,7
Total instruments à terme	392,3	444,0	23,0	14,3

Les instruments financiers détenus dans un but de couverture du risque de taux se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel		Valeur de marché	
	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2002	31.12.2001
Dérivés de taux				
Swaps de taux emprunteur taux variable				
EUR Euribor/taux fixe	511,6	560,1	35,2	28,0
Swaps de taux emprunteur taux fixe				
EUR Taux fixe/Euribor	500,0	500,0	- 4,2	2,0
Swaps de taux variable/variable				
EUR Euribor/Euribor	197,4	206,4	2,7	3,0
Caps - achats				
EUR Euribor	952,4	1 064,1	1,7	1,3
Total	2 161,4	2 330,6	35,4	34,3

Note 14 - Engagements hors bilan

a) Les engagements hors-bilan s'analysent de la façon suivante :

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 10.

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001 retraité
Engagements donnés en matière de retraite et avantages assimilés ⁽¹⁾	421,0	422,5
Engagements de rachats de minoritaires	34,8	39,2
Garanties données ⁽²⁾	820,0	720,2
Garanties reçues	8,7	7,8
Crédits documentaires	3,5	2,9

(1) Le taux d'actualisation retenu en 2002 pour l'évaluation de ces engagements est de 5,5 % (y compris l'inflation). Il existe au niveau du groupe un fonds mutualisé qui couvre partiellement l'engagement lié aux indemnités de départ à la retraite.

(2) Cette ligne comprend les cautions et garanties diverses dont 808,7 millions d'euros, au 31 décembre 2002, pour le compte des filiales directes et indirectes, contre 708,5 millions d'euros au 31 décembre 2001. S'y ajoutent des garanties de passif conformes aux usages.

b) Par ailleurs, les engagements en matière de location simple s'élèvent à 47,2 millions d'euros à moins d'un an, à 125,2 millions d'euros de 1 à 5 ans et à 39,1 millions d'euros à plus de 5 ans.

La ventilation des engagements en matière de crédit-bail est fournie dans la note 3.

c) Pacte d'actionnaires auquel la société est partie

La société et le groupe Elf-Aquitaine (filiale du groupe TotalFinaElf) ont conclu un pacte d'actionnaires concernant leurs participations respectives dans Sanofi-Synthélabo et régissant leur action de concert vis-à-vis de cette société. Ce pacte, prévu dans la perspective de la fusion des sociétés Sanofi et Synthélabo intervenue le 18 mai 1999, est en vigueur jusqu'au 2 décembre 2004. Sauf dénonciation par l'une des parties un an avant l'échéance, il est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée, étant entendu qu'il pourra alors y être mis fin à tout moment moyennant un préavis d'un an.

Ce pacte prévoit en particulier une concertation entre les deux parties préalablement à toute assemblée générale et toute réunion du Conseil d'Administration, ainsi qu'à toute décision importante engageant Sanofi-Synthélabo. En outre, toute opération susceptible d'entraîner pour l'une des parties la perte de la possibilité de comptabiliser par mise en équivalence sa participation dans Sanofi-Synthélabo est soumise à l'accord préalable des deux partenaires.

L'Oréal et le groupe Elf-Aquitaine se sont engagés à conserver chacun 19,4 % du capital actuel de Sanofi-Synthélabo jusqu'à l'échéance du pacte (sous réserve de la possibilité pour chacun des deux groupes de céder 0,5 % du capital de Sanofi-Synthélabo par période glissante de douze mois consécutifs : dans ce cas, l'autre groupe bénéficie d'un droit de préemption sur les titres concernés). Au 31 décembre 2002, ils détenaient respectivement 19,5 % et 24,8 % de ce capital, de sorte que le groupe Elf-Aquitaine est libre de vendre 5,4 % de ce même capital, ce qui ramènerait sa participation pratiquement à parité avec celle de L'Oréal. La vente par Elf-Aquitaine de ses titres « libres » ne peut avoir lieu au bénéfice d'un concurrent de L'Oréal ou de Sanofi-Synthélabo.

d) Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, L'Oréal est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation de son coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société.

Notes sur le compte de résultat

Note 15 - Chiffre d'affaires

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001
Marchandises	760,4	706,7
Matières premières, articles de conditionnement	21,9	22,2
Prestations de services ⁽¹⁾	734,8	676,4
Locations	30,7	27,2
Autres produits des activités annexes	61,5	49,3
Total	1 609,3	1 481,8

(1) Concernent principalement la facturation des redevances d'assistance technique.

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 1 021,5 millions d'euros en 2002 contre 945,5 millions d'euros en 2001.

Note 16 - Autres produits

Ce poste comprend principalement les redevances de marques.

Note 17 - Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se ventile de la façon suivante :

	31.12.2002	31.12.2001
Cadres	2 281	2 111
Agents de maîtrise	2 149	2 056
Employés	536	565
Ouvriers	355	358
VRP	306	307
Total	5 627	5 397
dont apprentis	144	123
dont travailleurs extérieurs temporaires	241	241

Note 18 - Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se détaillent de la façon suivante :

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001
Amortissements des immobilisations	51,4	48,7
Dépréciation de l'actif circulant	6,2	6,8
Provisions pour risques et charges	17,1	18,0
Total	74,7	73,5

Note 19 - Résultat financier

Les produits financiers nets qui s'élèvent au 31 décembre 2002 à 1 216,3 millions d'euros contre 855,7 millions d'euros au 31 décembre 2001, comprennent principalement les éléments suivants :

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001
Dividendes encaissés	1 296,6	941,4
Produits d'intérêts sur prêts	4,0	14,0
Produits des autres créances et valeurs mobilières de placement	21,2	16,0
Charges d'intérêts sur emprunts	- 80,2	- 105,9

Les *Dotations/reprises nettes sur provisions et transferts de charge* s'élèvent au 31 décembre 2002 à - 163,0 millions d'euros contre 60,3 millions d'euros au 31 décembre 2001 et concernent principalement :

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	- 42,7	24,8
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actions propres	- 123,7	0,8
Reprises nettes de provisions pour risques et charges à caractère financier	0,5	32,0

Note 20 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment :

- la perte sur cession d'immobilisations qui s'élève à 9,0 millions d'euros ;
- les dotations nettes de reprises des provisions pour risques et charges à caractère exceptionnel qui s'élèvent à 26,6 millions d'euros.

Note 21 - Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001
Impôt sur le résultat courant	69,5	83,1
Impôt sur le résultat exceptionnel et la participation des salariés	-12,2	- 2,0
Impôt sur les bénéfices	57,3	81,1

L'application des dispositions fiscales s'est traduite par une diminution du résultat de l'exercice de 3,5 millions d'euros, en raison principalement de la dotation aux provisions réglementées et du crédit d'impôt recherche.

La charge d'impôt enregistrée dans les comptes de L'Oréal pour le compte des filiales intégrées s'élève à 60,8 millions d'euros.

Note 22 - Accroissements ou allègements de la dette future d'impôts

En millions d'euros	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages certains ou éventuels						
Provisions réglementées		6,6	3,9	4,4		7,1
Charges non déductibles temporairement	81,8		71,0	17,0	135,8	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés		2,7	2,3	2,9		3,3
Eléments à imputer						
Déficits, amortissements différés						
Eléments de taxation éventuelle						
Réserve spéciale des plus-values à long terme		255,3	39,0	41,5		257,8

Les chiffres ont été calculés en tenant compte de la contribution additionnelle de 3 % et de la contribution sociale de 3,3 % majorant l'impôt sur les sociétés aux taux normal et réduit.

Notes sur le tableau des flux de trésorerie**Note 23 - Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation**

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'élève à 8,7 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre - 90,6 millions d'euros au 31 décembre 2001, elle se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001
Stocks	- 7,1	4,1
Créances	- 9,1	- 179,8
Dettes	24,9	85,1
Total	8,7	- 90,6

Note 24 - Variation des autres actifs financiers

Cette ligne inclut les flux liés aux actions propres de l'exercice, classés en valeurs mobilières de placement et en autres titres immobilisés.

Note 25 - Trésorerie à la clôture

La trésorerie à la clôture s'élève à 67,7 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 122,5 millions d'euros au 31 décembre 2001 et s'analyse de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2002	31.12.2001
Disponibilités hors intérêts courus	74,6	127,0
Concours bancaires	- 6,9	- 4,5
Total	67,7	122,5

■ TABLEAU LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2002

Renseignements détaillés

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
A. Principales filiales françaises - Plus de 50 % du capital détenu							
Areca & Cie	35	1	99,78	35	35	- 200	(1)
Banque RE.GE.FI	19 250	59 804	99,99	75 670	75 670	12 907	7 514
Biotherm Distribution & Cie	182	413	99,90	472	472	4 503	8 593
Centrex	1 800	29	100,00	3 532	3 532	15	(1)
Chimex	5 642	5 166	100,00	7 501	7 501	- 11 042	1 431
Cosmétique Active France	21	4 321	69,91	130	130	17 659	12 901
Cosmétique Active International	17	4 711	87,94	15	15	7 290	4 661
Cospar	50	28	100,00	46	46	- 2	
Episkin	1	0	99,00	2	2	78	(1)
Exclusive Signatures International	10	0	99,00	10	10	- 2 666	(1)
Fapagau & Cie	15	0	79,00	12	12	- 535	(1)
Faprogi	15	0	59,90	9	9	2 204	(1)
Finval	2	0	99,00	2	2	80	(1)
Gemey Paris-Maybelline NY	33	1	99,91	34	34	38 780	(1)
Goldys International	15	0	99,90	15	15	- 1	(1)
Helena Rubinstein	30	- 11 000	99,95	46 661	46 661	4 277	
Holdial	1	0	98,00	1	1	612	(1)
L & J Re	1 500	3 860	100,00	1 500	1 500	1 007	738
La Roche-Posay Labo. Pharmaceutique	380	4 437	99,96	27 573	27 573	5 943	5 196
Laboratoires Garnier & Cie	579	2	99,97	5 784	5 784	6 340	(1)
Laboratoires Garnier Paris	33	1	99,91	34	34	55 518	(1)
Laboratoires Innéov	100		50,00	50	50	- 3 134	
Lancôme Institut	15	0	99,90	15	15	0	(1)
Lancôme Parfums et Beauté & Cie	1 192	1 028	100,00	3 235	3 235	26 521	36 602
Lascad	18	0	99,17	18	18	41 059	(1)
Lehoux et Jacque	39	56	100,00	263	263	191	255
Laboratoires Industriels de Vichy	2 200	860	100,00	5 015	5 015	- 1 436	
L'Oréal Produits de Luxe International	76	6 136	99,20	76	76	43 329	36 571
L'Oréal Produits de Luxe France	63	4 075	74,33	46	46	31 824	21 912
Naderman	2	0	99,00	2	2	- 181	(1)
Ormes Bel Air	153	26	100,00	946	946	233	89
Par-Bleue	2	0	99,00	2	2	- 1 124	(1)
Parfums Cacharel & Cie	1	1	99,00	2	2	- 12	(1)
Parfums Guy Laroche	332	5 520	100,00	1 656	1 656	213	308
Parfums Paloma Picasso & Cie	2	0	99,00	2	2	- 114	(1)
Parfums Ralph Lauren	2	0	99,00	2	2	- 457	(1)
Parlanvin	2	0	99,00	2	2	- 15	(1)
Prestige & Collections International	24	- 7 005	75,56	18	18	6 442	
Socinay	33	9	97,73	66	66	1	
Selective Beauté International & Cie	5	0	99,67	5	5	- 18	(1)

(1) Les SNC, GIE et sociétés civiles, non intégrés fiscalement, distribuent la totalité de leurs résultats.

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
Sicos & Cie	375	6	80,00	999	999	- 387	(1)
Soprococ	8 250	- 2 158	100,00	11 904	11 904	6 392	
Soprogem	15	0	79,90	12	12	2 554	(1)
Soporeal	15	0	99,90	15	15	- 1 210	(1)
Sparlys	750	89	100,00	3 826	3 826	215	325
Sté de Développement Artistique	2	0	99,00	2	2	121	(1)

B. Principales filiales françaises - Moins de 50 % du capital détenu

Beauté Créateurs	612	1 521	50,00	1 525	1 525	- 2 374	1 815
Groupement du Plessis Mornay	1	1	n/s	1	1	1 922	(1)
Innéov France	100		n/s	n/s	n/s	- 346	
La Roche-Posay Dermato Cosmétique	2		1,00	0	0		
Laboratoires Galderma	753	17 498	33,00	2	2	- 6 401	
Sanofi-Synthélabo	1 464 735	2 811 190	19,53	512 853	512 853	1 759 396	94 407

C. Principales filiales étrangères - Plus de 50 % du capital détenu

Aofi (Anglo Overseas Finance) (Inde)	3 087	- 446	100,00	4 306	2 790	- 1	
Avenamite SA (Espagne)	242	48	100,00	6 216	6 216	145	141
Beautycos International Co. Ltd (Chine)	53 784	- 8 371	89,36	41 243	41 243	2 220	
Biotherm (Monaco)	152	16	99,70	3 542	3 542	197	125
Caribel Fragrances Inc. (Porto Rico)	1	215	100,00	1	1	2 160	1 645
Cosmelor Ltd (Japon)	4 490	14 718	100,00	35 810	35 810	1 792	1 076
Cosmephil Holdings Corpo. (Philippines)	258	- 225	100,00	400	14		
Cosmetica Activa Portugal Ltda	75	431	95,00	709	709	1 425	1 130
Cosmétique Active Belgilux (Belgique)	3 240	836	86,71	3 423	3 423	1 839	1 153
Cosmétique Active Ireland Ltd (Irlande)	82	614	100,00	732	732	- 886	62
Cosmétique Active Osterreich (Autriche)	75	39	100,00	1 579	1 579	1 452	1 334
Cosmétique Active Suisse	33	65	99,40	4 645	4 645	2 997	3 455
Elebelle (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	95	42 186	100,00	61 123	61 123	2 825	
Erwiton (Uruguay)	2 303	- 1 399	100,00	17	17	1 213	1 085
Geral Inc. (Etats-Unis)	224	- 425	100,00	302	302	4 096	3 781
Kosmepol Sp ZOO (Pologne)	47 370	- 3 412	99,73	48 965	48 965	2 623	
Lai Mei Cosmetics Int Trading (Chine)	12 885	- 7 973	100,00	11 197	6 036	1 850	
Lancarome A/S (Danemark)	402	3	100,00	953	953	1 188	7 992
Lavicosmetica Cosmétique Active Hellas	705	328	51,00	477	477	3 555	1 573
Le Club des Créateurs de Beauté (Belgique)	500	- 119	50,00	251	251	47	
Le Club des Créateurs de Beauté Taiwan	647	- 88	50,00	328	328	- 96	
L'Oréal Argentina SA	50 902	- 19	100,00	81 068	35 154	- 37 216	2 206
L'Oréal Australia	10 241	3 436	100,00	18 794	18 794	7 473	8 779
L'Oréal Belgilux (Belgique)	10 000	26 681	99,98	35 583	35 583	14 000	15 143
L'Oréal Canada	14 435	10 841	88,21	144 226	144 226	26 980	20 944
L'Oréal Ceska Republica (Rep.Tchèque)	8 288	- 3 335	100,00	8 678	4 927	- 620	
L'Oréal Chile (Chili)	28 811	- 9 584	100,00	43 784	35 637	7 567	3 071
L'Oréal China Co. Ltd (Chine)	33 676	- 5 352	100,00	37 482	37 482	- 9 230	
L'Oréal Colombia (Colombie)	3 261	- 443	94,00	6 395	3 691	530	
L'Oréal Danmark A/S (Danemark)	268	4 900	100,00	7 382	7 382	3 004	

(1) Les SNC, GIE et sociétés civiles, non intégrés fiscalement, distribuent la totalité de leurs résultats.

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L'Oréal Deutschland GmbH (Allemagne)	12 647	56 517	99,99	71 832	71 832	68 587	52 799
L'Oréal España (Espagne)	59 911	73 493	63,86	228 809	228 809	36 910	23 499
L'Oréal Finland Oy (Finlande)	673	84	100,00	1 280	1 280	5 295	5 012
L'Oréal Guatemala SA	1 475	2 080	100,00	2 162	2 162	1 265	1 228
L'Oréal Hellas (Grèce)	3 465	7 594	77,41	2 112	2 112	9 028	5 243
L'Oréal Hong-Kong Limited	4	45	99,97	604	604	36 029	22 320
L'Oréal India Private Ltd	43 809	- 30 556	100,00	45 727	10 600	- 3 211	
L'Oréal Investments BV (Pays-Bas)	18		100,00	18	18		
L'Oréal Israël Ltd	6 055	6 838	92,97	38 497	33 597	- 1 355	
L'Oréal Italia SPA	153 818	14 139	100,00	161 801	161 801	86 769	99 978
L'Oréal Japan Ltd (Japon)	468	- 421	100,00	275	275	- 132	
L'Oréal Korea Ltd (Corée du Sud)	2 550	5 420	100,00	20 794	20 794	990	
L'Oréal Latvia (Lettonie)	466	401	100,00	529	529	264	
L'Oréal Liban SAL	4 291	297	75,17	3 155	3 155	2 076	1 246
L'Oréal Luxury Products Norge (Norvège)	334	225	100,00	853	853	491	
L'Oréal Magyarorszag Kosmetikai Kft (Hongrie)	4 199	900	100,00	7 815	7 815	691	776
L'Oréal Malaysia SDN BHD (Malaisie)	15 191	- 6 244	97,50	14 360	14 360	1 239	
L'Oréal Mexico SA de CV	3 729	41 688	100,00	8 443	8 443	38 956	35 604
L'Oréal Middle East (Emirats Arabes)	2 924	- 1 507	100,00	2 507	2 507	1 841	
L'Oréal Nederland Bv (Pays-Bas)	34	3	100,00	4 894	4 894	10 990	10 011
L'Oréal New Zealand Ltd	39	1 474	100,00	624	624	1 648	765
L'Oréal Norge AS (Norvège)	1 136	2 399	100,00	3 198	3 198	5 764	3 085
L'Oréal Osterreich GmbH (Autriche)	2 785	1 089	100,00	2 240	2 240	5 817	5 873
L'Oréal Perú (Pérou)	3 331	- 913	100,00	3 739	2 730	321	
L'Oréal Philippines	7 147	- 4 393	95,38	12 478	4 987	- 8	
L'Oréal Polska Sp ZOO (Pologne)	26 458	146	100,00	38 210	38 210	4 613	5 031
L'Oréal Portugal LDA	114	6 183	99,08	1 369	1 369	10 360	7 392
L'Oréal Romania SRL (Roumanie)	3 638	- 688	100,00	5 883	5 883	515	
L'Oréal Singapore Pte Ltd (Singapour)	1 549	- 376	100,00	18 991	18 991	4 048	3 181
L'Oréal Slovenija Kosmetika DOO (Slovénie)	516	334	100,00	856	856	1 629	1 268
L'Oréal Slovensko SRO (Slovaquie)	1 502	55	100,00	1 673	1 673	488	561
L'Oréal Suisse	197	280	99,00	116 776	116 776	12 268	11 610
L'Oréal Sverige AB (Suède)	1 982	37	100,00	2 139	2 139	2 886	97
L'Oréal Taiwan (Taiwan)	3 897	- 16 383	100,00	21 680	18 310	- 6 297	
L'Oréal Thailand	4 995	- 5 521	100,00	5 238	3 727	481	
L'Oréal Türkiye Kozmetik Sanayi Ve Ticar	7 080	2 101	100,00	22 207	22 207	4 500	
L'Oréal USA Inc.	5 971	1 118 734	100,00	2 461 703	2 461 703	251 869	439 914
L'Oréal UK Ltd	27 964	4 101	100,00	47 372	47 372	46 934	22 243
L'Oréal Uruguay	865	145	100,00	472	472	- 627	
L'Oréal Venezuela CA	5 370	- 7 600	100,00	12 502	380	3 344	1 525
L'Oréal Zagreb DOO	135	1 339	100,00	1 503	1 503	131	
Maybelline Suzhou Cosmetics (Chine)	68 220	- 96 425	63,71	44 196	6 010	19 778	
Nihon L'Oréal KK (Japon)	118 326	- 51 887	99,21	243 450	229 450	17 402	
Parbel of Florida Inc. (Etats-Unis)	55	- 2 985	100,00	100 317	100 317	30 506	33 699
P.B. Produtos de Cosmetica Selectiva (Portugal)	250	882	99,90	317	317	3 662	2 638
Parfums & Beauté Belgilux	250	655	99,96	2 885	2 885	5 863	5 690
Parfums & Beauté Hellas (Grèce)	1 026	1 242	99,89	2 135	2 135	2 549	2 009

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
Parfums & Beauté (M) SDN-BHD (Malaisie)	424	- 80	51,00	1 843	1 843	42	
Parfums & Beauté Nederland BV (Pays-Bas)	908	26	100,00	1 937	1 937	5 907	8 596
Parfums & Beauté Suisse	263	214	99,63	556	556	3 965	3 102
Parmobel Ltd (Chypre)	776	- 1 378	75,00	15 846	15 846	14 463	11 088
Procosa Productos de Beleza Ltda (Brésil)	109 464	- 29 103	100,00	124 887	124 887	15 017	10 140
P.t. L'Oréal Indonesia	1 765	409	99,00	2 305	2 006	- 607	
P.t. Yasulor Indonesia	5 653	9 657	99,98	40 854	18 297	949	
Scental Ltd (Hong-Kong)	7	209	100,00	8	8		
Sincos Private Ltd (Singapour)	1 673	- 1 038	100,00	1 505	664		
Sofamo (Monaco)	160	2 041	99,96	1 851	1 851	158	323
Venprobel (Venezuela)	62	- 456	100,00	2 722	0		242

D. Principales filiales étrangères - Moins de 50 % du capital détenu

Club Créateurs de Beauté KK (Japon)	10 757	- 6 787	20,00	1 691	1 691	1 897	
Galderma Pharma SA (Suisse)	32 115	78 437	49,99	10 124	10 124	17 873	
L'Oréal Libramont (Belgique)	15 000	109		0	0	2 032	
Parfums & Beauté Deutschland	6 240		0,01	0	0		
Siampar Ltd (Thaïlande)	744	- 180	49,99	502	295	- 2	

Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen de l'année 2002.

Il est précisé que la liste des sociétés ci-dessus présente un caractère incomplet.

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

En milliers d'euros	Filiales		Participations	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur comptable des titres détenus				
brute réévaluée	200 359	4 739 054	514 381	12 318
nette	199 464	4 527 142	514 381	12 111
Montant des prêts et avances accordés	126 533	277 078		
Montant des cautions et avals donnés		782 338		
Montant des dividendes comptabilisés	273 127	927 274	96 222	0

■ RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société L'Oréal tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de Gestion.

Fait à Paris-la-Défense et Neuilly, le 26 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2002

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention entre L'Oréal et Nestlé – création d'une joint-venture

Administrateurs communs : MM. Brabeck-Letmathe, Castañer Basco, Gut et Meyers.

Au cours de l'exercice 2002, votre société et Nestlé SA ont mis en place une entreprise commune, les Laboratoires Innéov, sous forme d'une joint-venture contrôlée à 50/50 par les deux groupes. Cette société est chargée de développer des gammes de compléments nutritionnels à visée cosmétique sous des marques propres en s'appuyant sur les compétences complémentaires en matière de recherche et de développement de votre société et de Nestlé dans leurs domaines d'activités respectifs. La convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 25 juin 2002.

Les versements effectués dans la joint-venture par L'Oréal sur 2002 se sont élevés à :

- 50 000 euros en capital social ;
- 2 100 000 euros en avance à capitaliser.

Convention entre L'Oréal et Régéfi – avance de trésorerie non rémunérée

Administrateur commun : M. Somnolet.

Votre société a reçu de Régéfi une avance de trésorerie non rémunérée sur 2002 pour un montant de 7 635 702 euros. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 4 décembre 2002.

En euros	
Versement reçu 2002	7 635 702
Remboursement 2002	- 7 635 702
Solde au 31 décembre 2002	0

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- Avance de trésorerie non rémunérée que votre société a reçue de Régéfi sur 2001.

En euros	
Solde au 1 ^{er} janvier 2002	1 525 000
Remboursement 2002	- 1 525 000
Solde au 31 décembre 2002	0

Fait à Paris-la-Défense et Neuilly, le 26 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

■ RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ⁽¹⁾

Forme juridique

L'Oréal est une société anonyme.

Législation de l'émetteur

Française.

Activité

La société L'Oréal, en plus de son rôle de coordination stratégique, scientifique et industrielle du groupe mondial, exerce également une activité commerciale spécifique à la France.

Date de constitution et d'expiration (article 5 des statuts)

« La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf années qui a commencé le 1^{er} janvier 1963 pour finir le 31 décembre 2061, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts. »

Objet social (extraits de l'article 2 des statuts)

« La société a pour objet, tant en France que partout ailleurs dans le monde entier :

- la fabrication et la vente de produits cosmétiques en général ; de tous appareils destinés aux mêmes fins que les produits ci-dessus ; de tous produits d'entretien de caractère ménager ; de tous produits et articles se rapportant à l'hygiène féminine et infantile et à l'embellissement de l'être humain ; la démonstration et la publicité de ces produits ; la fabrication d'articles de conditionnement ;
- la prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, leur exploitation, leur cession ou leur apport ;
- toutes opérations de diversification et toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, faites dans l'intérêt de la société et sous quelque forme que ce soit ;

- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations de la nature de celles indiquées ci-dessus, notamment par voie de création de société, d'apport à des sociétés déjà existantes, de fusion ou d'alliances avec elles. »

Immatriculation de la société

632 012 100 R.C.S. Paris.

Consultation des documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au 41, rue Martre, 92117 Clichy, sur rendez-vous si possible.

Exercice social (article 14 des statuts)

« Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. »

Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)

« A- Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé et dans l'ordre suivant :

- 1) La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont les titres sont libérés en vertu des appels de fonds et non encore amortis sans que – si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement – les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice d'une année subséquente.
- 2) Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenable de fixer – et même de la totalité dudit excédent disponible – soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un fonds de prévoyance ou à un ou plusieurs fonds de réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciaux.

(1) Les effectifs du groupe consolidé ont évolué de la manière suivante au cours des trois dernières années : 2000 : 48 222 ; 2001 : 49 150 ; 2002 : 50 491.

Ce ou ces fonds de réserve, qui ne produiront aucun intérêt, peuvent être distribués aux actionnaires ou affectés, soit à compléter aux actionnaires un premier dividende de 5%, en cas d'insuffisance d'un ou plusieurs exercices, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit à l'amortissement total ou partiel de ces actions.

3) S'il en existe un, le solde est réparti entre tous les actionnaires sans discrimination, chaque action donnant droit au même revenu.

B- Les pertes, s'il en existe, sont imputées sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs ou sur les réserves, le solde étant porté sur un compte spécial de report à nouveau. »

Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont régies par l'ensemble des dispositions légales édictées à ce sujet.

Il est toutefois précisé que, depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 1965, il existe un droit de vote double soumis aux dispositions suivantes, modifiées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2002 :

- un droit de vote double est conféré à toutes les actions libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription sous la forme nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- en outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce même droit ;
- le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert et n'est recouvré par le nouveau propriétaire que par l'inscription à son nom pendant un délai de deux

ans ; néanmoins, le délai fixé n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé quand il s'agit d'un transfert du nominatif au nominatif résultant de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux, de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Seuils statutaires du capital

« Tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital de la société égale à 1 %, ou à un multiple de ce même pourcentage, inférieur à 5 %, est tenu d'en informer la société dans le délai de quinze jours à compter du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de chacun de ces seuils » (article 7, alinéa 2 des statuts).

Cette disposition statutaire complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement des seuils de participations supérieurs au vingtième, au dixième, au cinquième, au tiers, à la moitié ou aux deux tiers du capital ou des droits de vote (article L 233-7 du Code de commerce).

« À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues par la loi ou par les statuts, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce, si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette Assemblée » (article 7, alinéa 3 des statuts).

Déclaration de franchissement de seuils légaux

Aucune déclaration n'a été faite à la société.

■ RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux

Aucune.

Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle

Gesparal, société anonyme française créée en 1969, exerce le contrôle de L'Oréal. Elle détient en effet directement la majorité absolue des actions et plus des deux tiers des droits de vote.

Nombre d'actionnaires

A fin 2002, le nombre estimé d'actionnaires de L'Oréal était de 250 000.

Pactes d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société

La société n'a pas connaissance de pactes d'actionnaires portant sur les titres composant son capital.

■ MARCHÉ DES TITRES DE L'ORÉAL

Premier marché – Service de Règlement Différé (SRD) de la Bourse de Paris

Volume des transactions et évolution du cours des actions de la société

Date	Cours ajustés (en euros ¹)			Moyenne quotidienne des transactions (en millions d'euros)	Date	Cours ajustés (en euros ¹)			Moyenne quotidienne des transactions (en millions d'euros)
	plus haut	plus bas	moyen			plus haut	plus bas	moyen	
1998					1999				
Janvier	37,78	32,29	34,98	32,99	Janvier	71,20	56,80	62,44	97,98
Février	42,47	36,97	39,13	43,37	Février	64,85	56,00	59,25	69,73
Mars	44,67	39,32	42,17	39,90	Mars	59,95	54,10	57,42	66,87
Avril	46,45	41,05	43,88	48,33	Avril	67,00	57,10	61,68	83,79
Mai	46,45	42,09	44,32	51,91	Mai	62,95	56,40	58,83	61,59
Juin	52,06	44,82	48,54	56,09	Juin	65,60	57,55	60,99	83,42
Juillet	54,09	48,40	51,98	50,33	Juillet	66,80	59,50	63,84	71,31
Août	56,24	48,40	52,12	52,40	Août	63,90	55,80	59,75	63,69
Septembre	54,18	39,30	46,61	63,98	Septembre	63,50	58,35	60,88	64,39
Octobre	48,78	34,22	43,96	64,69	Octobre	64,00	58,25	60,19	60,80
Novembre	56,60	45,92	50,21	56,35	Novembre	65,90	62,20	64,18	62,53
Décembre	61,59	49,55	56,05	73,65	Décembre	79,80	64,20	71,59	77,31

(1) L'ajustement des cours résulte de la division du nominal par dix lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2000.

Date	Cours ajustés (en euros ⁽¹⁾)			Moyenne quotidienne des transactions (en millions d'euros)
	plus haut	plus bas	moyen	
2000				
Janvier	81,90	66,05	71,35	85,09
Février	72,75	63,90	67,95	66,48
Mars	70,00	60,35	65,54	67,58
Avril	76,50	65,60	72,17	81,92
Mai	80,50	72,50	76,78	76,59
Juin	90,70	74,80	81,79	89,17
Juillet	90,10	77,50	84,41	84,05
Août	89,80	80,20	84,54	68,16
Septembre	88,70	74,95	81,83	116,95
Octobre	90,00	78,65	84,18	69,63
Novembre	95,30	85,10	89,99	84,38
Décembre	93,90	82,15	86,90	72,07
2001				
Janvier	92,10	77,50	81,59	83,49
Février	84,80	78,50	81,64	72,92
Mars	84,00	68,60	77,81	77,18
Avril	84,30	70,25	79,79	90,43
Mai	83,70	75,00	78,74	86,77
Juin	81,40	72,85	76,47	98,26
Juillet	83,00	74,65	79,40	90,70
Août	83,30	72,50	77,64	76,65
Septembre	80,90	64,00	74,29	142,02
Octobre	83,40	73,60	78,89	106,38
Novembre	80,90	73,80	76,62	95,72
Décembre	81,00	74,20	78,20	77,73

(1) L'ajustement des cours résulte de la division du nominal par dix lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2000.

Dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de cinq ans. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Rentabilité totale pour l'actionnaire

Parmi les différents indicateurs économiques et financiers de mesure de la création de valeur, L'Oréal a préféré retenir « la rentabilité totale pour l'actionnaire » (souvent intitulée *Total Shareholder Return* : TSR). Cet indicateur constitue, en effet, une mesure synthétique qui intègre à la fois la valorisation du titre et les revenus perçus sous forme de dividendes (hors avoirs fiscaux).

Date	Cours ajustés (en euros ⁽¹⁾)			Moyenne quotidienne des transactions (en millions d'euros)
	plus haut	plus bas	moyen	
2002				
Janvier	81,90	75,15	77,83	83,05
Février	80,90	75,35	77,31	97,18
Mars	85,20	79,25	81,95	115,58
Avril	87,90	81,00	85,21	132,94
Mai	88,30	76,20	81,78	136,76
Juin	79,90	72,70	76,50	158,05
Juillet	81,00	60,55	72,73	144,49
Août	79,10	61,75	73,09	120,81
Septembre	79,30	66,50	73,98	139,05
Octobre	79,50	70,65	75,66	137,52
Novembre	75,90	69,55	72,46	111,81
Décembre	73,95	67,70	71,12	111,61
2003				
Janvier	74,85	58,50	67,89	123,00
Février	65,65	58,40	61,01	125,61
Mars	63,15	50,15	57,77	116,09

Evolution sur 5 ans d'un portefeuille d'environ 15 000 euros investis en actions L'Oréal avec réinvestissement des coupons

Date d'opération	Nature de l'opération	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Nombre d'actions après l'opération
31.12.1997	Achat de 41 actions à 359,02 euros	14 719,82		41
12.06.1998	Dividende : 2,44 euros par action, avoir fiscal non compris		100,01	41
	Réinvestissement : achat de 1 action à 473,05 euros	473,05		42
15.06.1999	Dividende : 2,82 euros par action, avoir fiscal non compris		118,45	42
	Réinvestissement : achat de 1 action à 586,50 euros	586,50		43
15.06.2000	Dividende : 3,40 euros par action, avoir fiscal non compris		146,20	43
	Réinvestissement : achat de 1 action à 825,00 euros	825,00		44
03.07.2000	Echange 10 pour 1 (division du nominal par dix)			440
08.06.2001	Dividende : 0,44 euro par action, avoir fiscal non compris		193,60	440
	Réinvestissement : achat de 3 actions à 78,15 euros	234,45		443
04.06.2002	Dividende : 0,54 euro par action, avoir fiscal non compris		239,22	443
	Réinvestissement : achat de 4 actions à 74,95 euros	299,80		447
Total		17 138,62	797,48	
Montant net total investi		16 341,14		

Valeur du portefeuille au 31.12.2002 (447 titres à 72,55 euros) : 32 429,85 euros.

Le capital initial a donc été multiplié par 2,2 en 5 ans (inflation sur 5 ans = 7,2 % - Source INSEE) et le capital final représente 1,98 fois le montant net total investi.

Le taux de rendement actuariel de l'investissement ressort à 15,21 % par an (en supposant la revente des titres le 31 décembre 2002, hors impôt sur la plus-value de cession). Chiffres correspondant à fin 2000 et fin 2001 : 39,03 % et 22,39 % respectivement.

Nota : Les avoirs fiscaux attachés aux dividendes sont supposés couvrir l'impôt sur le revenu à payer par l'investisseur au titre des dividendes en question.

■ RISQUES DE L'ÉMETTEUR

Risques de marché

Les risques de marché et leur gestion sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés figurant en pages 25 à 27 du tome II du présent Rapport Annuel.

Risques juridiques

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société et du groupe L'Oréal.

Risques industriels et environnementaux

Pour respecter son engagement en faveur de la protection de l'environnement, de l'amélioration des conditions de sécurité industrielle et de santé au travail et pour atteindre des objectifs concrets, une politique Sécurité Hygiène et Environnement (SHE) rigoureuse a été mise en place au sein du groupe depuis de nombreuses années.

Cette politique a pour ambition d'atteindre des niveaux de rigueur élevés en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement. Cela implique notamment :

- le respect des législations locales en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement ;
- une production industrielle conforme à des normes SHE développées par L'Oréal, et allant au-delà des minima requis ;
- la mobilisation des collaborateurs sur l'amélioration des pratiques SHE et la création d'une dynamique d'amélioration permanente ;
- l'assurance que les personnes physiques et morales avec lesquelles L'Oréal entretient des relations respectent ces principes ;
- la mise en œuvre de démarches en faveur de l'environnement et de politiques actives de réduction de la consommation des ressources ;
- la valorisation des déchets dans l'ensemble des activités.

La Direction Générale Technique de L'Oréal exerce, pour l'ensemble des sites du groupe, la responsabilité fonctionnelle de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Elle est relayée par une Direction de la Sécurité, l'Hygiène et l'Environnement (SHE), par une Direction de l'Environnement, créée en 1992, et par des experts rattachés organisés de manière décentralisée.

La Direction SHE assure :

- les réalisations techniques en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement au niveau international ;
- l'encadrement des experts et des spécialistes SHE à chaque niveau organisationnel et sur chaque site industriel ;
- le contrôle de l'application des normes ;
- la circulation des bonnes pratiques dans un souci constant d'amélioration.

La Direction de l'Environnement assure :

- l'information, la formation et la sensibilisation des collaborateurs dans le monde entier ;
- la coordination des programmes environnementaux et de développement durable ;
- la communication aux publics internes et externes des résultats obtenus.

Le programme « environnement » très engagé du groupe implique l'ensemble des sites autour du monde, c'est-à-dire

tous les sites administratifs, tous les laboratoires, toutes les usines et toutes les centrales d'expéditions. Les mêmes règles sont appliquées au niveau mondial, y compris dans les pays émergents. Le nombre des personnes responsables de la SHE varie selon la taille du site, mais comprend au minimum une personne. Le sommet mondial de Rio de Janeiro – l'eau, l'énergie, les émissions et les déchets – reste au cœur des préoccupations environnementales de L'Oréal. Aujourd'hui 65 paramètres sont rassemblés mensuellement par les sites industriels. Les tableaux de bords de « sécurité, hygiène et environnement » consignent chaque mois des éléments concernant la prévention, donnent des informations sur les incidents et rapportent les résultats relatifs aux consommations d'eau et d'énergie, aux rejets atmosphériques, aux effluents, aux déchets et à leur valorisation. Ils font l'objet d'une analyse pointue des experts en SHE du groupe et sont à l'origine d'actions correctrices permettant de remplir les objectifs.

Le groupe s'est doté des moyens nécessaires à cet effet : une organisation et un management spécifiques, la formation des collaborateurs, la réalisation d'audits – internes et externes –, des procédures de certifications consécutives.

Des outils au service du management SHE

Les RIO et RIS (Risques Industriels Organisation et Risques Industriels Sécurité) sont les règles internes émises par la Direction Générale Technique fixant les principes de la politique globale de L'Oréal en matière de SHE. Pour chaque thème (par exemple pour les consignes générales en période d'alerte ou la sécurité du personnel dans les zones de stockage en hauteur ou encore pour la maîtrise des risques de pollution du sol et des eaux pluviales), sont fixés les responsabilités de chaque acteur, les systèmes d'information, les formations, les actions d'amélioration à mettre en œuvre et les moyens de contrôle.

- Le SHAP (*Safety Hazard Assessment Procedure*) est un programme d'analyse pour la prévention des risques fondé sur l'évaluation des risques effectuée par les collaborateurs sur le terrain. Il contribue à définir poste par poste les risques et en évalue le danger permettant ainsi de dresser très précisément une cartographie des risques de chaque usine. Cette méthode d'évaluation des risques permet de relever tous les dangers, d'évaluer leur niveau, de

rechercher de nouveaux moyens de contrôle des risques résiduels. Uniformisée sur tout le groupe, elle s'appuie sur le dialogue entre responsables et contribue à une amélioration collective significative de la maîtrise des risques.

- Les Prix SHE sont des concours internes visant à mobiliser les collaborateurs du groupe mondial pour améliorer la maîtrise des risques et contribuer à la protection de l'environnement. Les récompenses ont pour objectif de transmettre les valeurs fondamentales de l'amélioration continue : initiative, amélioration et constance.

Assurances

Politique générale d'assurance du groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le patrimoine du groupe de la survenance de risques identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risque est le dernier maillon du processus de gestion des risques du groupe.

Cette politique est déclinée à deux niveaux :

- au niveau central, le groupe a négocié des programmes mondiaux d'assurances pour couvrir ses expositions principales en fonction de l'offre disponible ;
- localement, les filiales doivent mettre en œuvre les couvertures d'assurances pour respecter les obligations réglementaires locales et souscrire les couvertures complémentaires aux programmes mondiaux du groupe pour leurs expositions résiduelles.

La qualité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du groupe.

Chaque programme souscrit par le groupe fait appel à un pool d'assureurs. Au global, les principaux acteurs mondiaux participent à un ou plusieurs de ces programmes.

Programmes mondiaux intégrés

Responsabilité civile générale

Le groupe a mis en place depuis plusieurs années un programme intégré englobant toutes les filiales. Ce programme couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des entités du groupe. Il couvre notamment la responsabilité civile exploitation, y compris pour les atteintes à l'environnement d'origine soudaine et accidentelle, la responsabilité civile du fait des produits, ainsi que les frais de retrait de produits.

Ce programme n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative, ce qui traduit la très haute exigence de qualité et de sécurité du groupe dans le pilotage de ses opérations et dans la conception et la fabrication de ses produits.

La santé et la sécurité des consommateurs et des salariés est une préoccupation omniprésente à tous les niveaux des opérations du groupe.

Dompage aux biens et interruption des affaires

Le groupe a mis en place un programme centralisé pour couvrir l'ensemble des biens (immobilisations et stocks) de ses filiales. Ce programme couvre également les pertes d'exploitation consécutives à un dommage garanti.

La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'événement, ce programme est assorti de sous-limites globales qui concernent notamment le tremblement de terre et les inondations.

Ce programme est assorti de visites ingénierie prévention des sites du groupe par les services spécialisés des assureurs. Ces visites s'inscrivent dans le système sécurité du groupe.

Transport

Le groupe a mis en place une couverture de tous ses transports de biens. Toutes les filiales sont adhérentes à ce programme, permettant ainsi d'apporter une sécurité maximum en matière d'assurance transport à tous les flux de marchandises.

Assurances locales

Risque client

Les filiales sont invitées à mettre en place, avec l'aide du siège, en complément de leur propre politique de crédit-management, une couverture d'assurance crédit dans la mesure où une offre d'assurance compatible avec le niveau d'activité commerciale est disponible à des conditions financièrement acceptables.

Autres assurances

Les filiales ont souscrit localement les couvertures d'assurances complémentaires pour satisfaire les obligations réglementaires locales mais également pour compléter les couvertures apportées par les programmes mondiaux intégrés du groupe.

Autres risques particuliers

Il n'existe aucun autre risque, de quelque nature que ce soit, pouvant avoir ou avoir eu une incidence sur la situation financière du groupe.

■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

L'Oréal est une entreprise industrielle qui se développe grâce à deux types d'investissements :

- 1) des investissements scientifiques et matériels qui sont largement expliqués dans plusieurs chapitres du Rapport Annuel ;
- 2) des investissements marketing permanents et des investissements financiers occasionnels sur lesquels aucune information systématique ne peut être donnée, notamment par anticipation, pour des raisons stratégiques et concurrentielles :
 - a) les investissements marketing sont permanents et inhérents à l'activité, notamment cosmétologique, du groupe. En effet, la conquête de nouvelles parts de marché nécessite des études approfondies dans le monde entier, ainsi que des dépenses publicitaires ajustées en fonction de l'ancienneté des marques et de leur position concurrentielle ;
 - b) les investissements financiers sont strictement occasionnels. Ils sont liés à une politique de croissance externe modérée et mise en œuvre essentiellement en fonction des opportunités à long terme.

Pour les raisons ci-dessus, L'Oréal ne peut donc répondre aux questions relatives aux investissements futurs.

■ ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Opérations conclues avec les membres des organes de Direction et d'Administration

Cf. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, page 61.

Le Comité « Management et Rémunérations »

Le Comité « Management et Rémunérations » examine les conditions de la rémunération des mandataires sociaux et fait des propositions au Conseil d'Administration. Chaque année, et pour chaque mandataire social, le Comité présente au

Conseil une proposition de rémunération avec une partie fixe et une partie variable. A la fin de l'année, et dans un premier temps, le Comité analyse les différentes composantes des prévisions de résultats de l'exercice, la situation de l'entreprise sur ses marchés, ainsi que ses perspectives de développement.

Ensuite, il examine les aspects qualitatifs de la Direction Générale de la société.

Le Comité note les évolutions constatées dans ces différents domaines et, sur ces bases, propose au Conseil le montant définitif de la partie variable de la rémunération de chaque mandataire social pour l'année écoulée.

■ POLITIQUE D'INFORMATION

Depuis 40 ans de cotation à la Bourse de Paris, L'Oréal n'a cessé d'améliorer d'année en année les outils d'information à la disposition des actionnaires, des investisseurs et de tous les intermédiaires, tant français qu'internationaux, de New York à Tokyo, en passant par Londres, Francfort, Milan, Madrid ou Singapour.

L'Oréal met un point d'honneur à délivrer une information régulière, claire et accessible. Ainsi sont organisées chaque année :

- deux grandes réunions d'information financière pour les analystes et investisseurs à laquelle les journalistes spécialisés dans l'industrie cosmétique sont invités. La présentation annuelle des résultats financiers du groupe est retransmise en direct sur notre site financier www.loreal-finance.com début avril ; les tableaux semestriels sont également mis en ligne ;
- une Assemblée Générale des actionnaires en mai ;
- plusieurs présentations du groupe en France, notamment avec Euronext et le Cercle de Liaison des Informateurs Financiers en France (CLIFF), ainsi que, sur un plan international, avec des entreprises d'investissement variées, spécialement au printemps et en automne.

Ces rencontres constituent les temps forts de la politique de communication actionnariale du groupe.

Le Rapport Annuel déposé comme Document de Référence comporte trois tomes. Il est traduit ou résumé en anglais, allemand, espagnol et italien.

Régulièrement déposé à la Commission des Opérations de Bourse, ce document a été élu, en 2002, meilleur Rapport Annuel européen par *Investor Relations Magazine* (Grande Bretagne).

En 2002 également, L'Oréal a publié une nouvelle Lettre aux Actionnaires qui résume l'Assemblée Générale. Quatre lettres par an sont donc diffusées aux actionnaires internationaux.

Les principaux avis financiers du groupe sont mis en ligne sur Internet. Ainsi, L'Oréal a ouvert dès 1997, un site dédié à la finance, appelé loreal-finance.com, non seulement à l'intention des professionnels de la finance internationale, mais aussi de tous ses actionnaires. Des dizaines de milliers de visites ont lieu chaque mois. Ce site a notamment reçu la médaille d'or des sites financiers français en 2002, récompense décernée par Boursoscan après un sondage auprès de 7 000 actionnaires internautes. Les actionnaires y trouvent un espace spécial qui leur est dédié et auquel ils peuvent accéder en un seul « clic ».

Pour la communauté actionnariale de plus en plus mobile, L'Oréal a lancé en décembre 2002 l'édition nomade de loreal-finance.com qui offre l'essentiel de notre site financier sur *Personal Digital Assistant*.

Depuis cinq ans, L'Oréal édite un Mémento de l'Actionnaire, sous forme de brochure de poche en deux langues.

Depuis trois ans, un numéro vert pour la France et l'étranger est mis à la disposition des actionnaires de L'Oréal, en français, anglais ou italien. Ce service permet d'obtenir des renseignements pratiques, de gérer le suivi de ses comptes titres L'Oréal, ou bien encore, pour les actionnaires inscrits au nominatif pur, d'accéder au service d'achat/vente de titres.

Le Revenu (hebdomadaire parisien), en partenariat avec Publicis Consultant•Ecom, l'ANAF et l'AFG-ASFFI, a récompensé L'Oréal en lui attribuant le Trophée d'Argent des Assemblées Générales du CAC 40 en 2002 à la suite de deux sondages auprès de plusieurs centaines d'actionnaires de L'Oréal.

Contacts

Directeur de l'Information Financière Internationale du groupe L'Oréal : M. François Archambault.

Directeur des Relations avec les investisseurs :
Mme Caroline Millot.

Directeur du Service de Presse : M. Lorrain Kressmann.

41, rue Martre – 92117 Clichy.

Téléphone : 01 47 56 70 00

Télocopie : 01 47 56 80 02

Minitel : 3615 COB

Internet : <http://www.loreal-finance.com>

N° Vert : 0 800 66 66 66

De l'étranger : + 33 1 58 13 51 36

■ ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

Déclaration de M. Lindsay Owen-Jones, Président-directeur général de L'Oréal, à l'issue du Conseil d'Administration du 25 mars 2003 arrêtant les comptes

« Malgré les incertitudes, le très bon démarrage de l'année nous conforte dans notre confiance. »

Communiqué du jeudi 3 avril 2003

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2003 : 3,7 milliards d'euros

Très forte croissance à données comparables : + 10,4 %

Le chiffre d'affaires du groupe L'Oréal, au 31 mars 2003, a atteint 3,68 milliards d'euros.

A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, l'augmentation du chiffre d'affaires du groupe a atteint + 10,4 %.

Les effets monétaires ont eu un impact négatif très important de 11,7 %. La base de référence 2002 ayant décliné tout au long de l'année, cet impact aux taux actuels devrait progressivement diminuer au cours des prochains mois.

Les effets nets de changement de structure sont faibles, soit + 0,2 %.

La variation du chiffre d'affaires à données consolidées par rapport au 1^{er} trimestre 2002 est de - 1,1 %.

La progression du chiffre d'affaires du groupe, dans ses deux branches, est la suivante :

	A données comparables	A données consolidées
Cosmétique	+ 10,5 %	- 0,9 %
Dermatologie	+ 5,7 %	- 12,6 %
Total⁽¹⁾	+ 10,4 %	- 1,1 %

(1) Y compris « Affaires diverses ».

Le groupe rappelle que la performance d'un trimestre doit être relativisée et analysée dans une perspective annuelle.

Progression du chiffre d'affaires cosmétique par division opérationnelle et zone géographique

M. Lindsay Owen-Jones, Président-directeur général de L'Oréal, a déclaré : « Le dynamisme de nos marques et l'excellent équilibre entre activités et zones géographiques ont permis au groupe de bien progresser, malgré des difficultés ponctuelles dans quelques secteurs. »

	1 ^{er} trimestre 2003 Croissance à données comparables
Par division	
Produits Professionnels	+ 9,8 %
Produits Grand Public	+ 14,2 %
Produits de Luxe	+ 2,5 %
Cosmétique Active	+ 11,2 %
Total cosmétique	+ 10,5 %
Par zone géographique	
Europe de l'Ouest	+ 8,5 %
Amérique du Nord	+ 9,4 %
Reste du monde	+ 19,0 %
Total cosmétique	+ 10,5 %

M. Lindsay Owen-Jones a confirmé : « Sans être extrapolable, le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre est extrêmement encourageant. »

Citations de M. Lindsay Owen-Jones, Président-directeur général de L'Oréal, à l'occasion de la Réunion Annuelle d'Information Financière du jeudi 3 avril 2003

2002, une très belle année pour L'Oréal

Malgré un climat économique médiocre, la croissance du chiffre d'affaires comparable a été une des meilleures de la décennie.

L'amélioration de la marge a été, elle, non pas parmi les meilleures de la décennie, mais la meilleure et de loin.

Contrairement à ce que certains ont pensé sur le moment, le 2^e semestre n'était ni décevant, ni « moins bon » que le premier. Il s'agit uniquement d'une question de phasage des dépenses promotionnelles sur l'année, c'est donc notre choix. Le seul moyen de juger L'Oréal est sur un cycle complet, c'est-à-dire sur l'ensemble de l'année.

Un marché en croissance

Notre chance, c'est d'opérer sur un marché en croissance régulière. En moyenne 4,8 % sur les 10 dernières années.

Compte tenu des différents éléments à notre disposition, la croissance régulière du marché à l'avenir nous paraît à la fois possible – et pour longtemps.

Croître plus vite qu'un marché lui-même en croissance

Face à ce marché, L'Oréal a, année après année, « surperformé ». C'est-à-dire que notre croissance a été chaque fois entre 50 et 100 % mieux que le marché global.

La stratégie sur laquelle repose cette « surperformance » : priorité à la croissance interne, investissement dans la recherche et la qualité, concentration sur un nombre limité de métiers et de marques, développement international.

Après de nombreuses années d'efforts, L'Oréal est aujourd'hui parfaitement placée pour profiter de l'immense réservoir de croissance future que représentent les pays émergents.

Nous avons graduellement sur une longue période trié, consolidé et clarifié notre portefeuille de marques. Elles ne sont pas encore toutes implantées dans tous les pays, mais elles sont toutes capables de l'être, sans changement de positionnement, ou de circuit de distribution.

Nous sommes constamment à l'affût de nouveaux segments de consommation susceptibles d'accélérer encore notre croissance dans les années qui viennent.

Amélioration des marges

La poursuite de l'amélioration régulière de nos marges nous paraît être un objectif à la fois nécessaire et possible.

Les défis

Il y a les incertitudes sur le marché. Et pourtant nous avons bien démarré l'année.

Les produits cosmétiques sont moins sensibles que d'autres aux cycles économiques.

Nous pensons que le nombre et la qualité des initiatives lancées dans toutes nos divisions devraient nous aider à faire face aux difficultés. Les chiffres très encourageants du 1^{er} trimestre vont dans ce sens, même s'ils ne sont pas du tout extrapolables.

L'autre défi majeur auquel nous devons faire face, est l'impact très négatif des taux de change. Mais :

- ceux-ci n'affectent pas la progression en monnaie locale de nos filiales étrangères ;
- la base de comparaison, notamment du dollar, a baissé tout au long de 2002, ce qui devrait progressivement réduire cet impact au cours des prochains mois.

Malgré les difficultés, nous maintenons l'objectif d'une 19^e année consécutive de croissance à deux chiffres de nos résultats.

■ RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

	Date de 1 ^{re} nomination	Durée du mandat	Expiration du mandat
Titulaires			
M. Pierre Coll 34, place des Corolles – Tour AIG 92908 Paris-la-Défense 2	7 octobre 1998	6 exercices	
M. Etienne Jacquemin 185, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly	29 mai 2001	3 exercices	
			AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2003 à tenir en 2004
Suppléants			
M. Etienne Boris 32, rue Guersant 75017 Paris	1 ^{er} juin 1999	5 exercices	
M. Jean-Paul Picard 47, rue de Courcelles 75008 Paris	29 mai 2001	3 exercices	

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

En milliers d'euros	Exercice 2002		
	PricewaterhouseCoopers	Deloitte Touche Tohmatsu	Autres
Commissariat aux comptes	3 978	2 022	3 509
Autres missions accessoires	1 014	1 518	-
Sous-total	4 992	3 540	3 509
Autres prestations ⁽¹⁾ (juridique/fiscal/social)	798	1 493	3 410
Total	5 790	5 033	6 919

(1) Principalement réalisées à l'étranger.

■ RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Christian Mulliez, Vice-Président, Directeur Général Administration et Finances, par délégation du Président du Conseil d'Administration de L'Oréal, M. Lindsay Owen-Jones, Président-directeur général.

Attestation du responsable du Document de Référence

« A notre connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent des informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société et de son groupe ; elles ne comportent pas d'omission de nature à altérer la portée. »

Clichy, le 17 avril 2003

Par délégation du Président du Conseil d'Administration

Christian Mulliez

Vice-Président, Directeur Général Administration et Finances

Avis des Commissaires aux Comptes sur le Document de Référence

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société L'Oréal et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent Document de Référence.

Ce Document de Référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le Document de

Référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce Document de Référence ne contenant pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, notre lecture n'a pas eu à prendre en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 2001 et 2002 arrêtés par le Conseil d'Administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve, avec une observation dans notre rapport sur les comptes consolidés 2001 portant sur l'incidence du changement de méthode de comptabilisation des engagements de retraite et avantages assimilés qui résulte de l'application de la méthode préférentielle préconisée par le Comité de Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce Document de Référence.

A Paris-la-Défense et Neuilly, le 17 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes

Pierre Coll

Etienne Jacquemin



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 30 avril 2003, conformément au règlement n° 98-01.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

TABLE DES MATIÈRES

Les 3 tomes ci-dessous constituent le Document de Référence 2002 du groupe L'Oréal qui a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse conformément au règlement n° 98-01.

Tome 1 : Rapport général du groupe

Conseil d'Administration	01
Message du Président	02
Comité de Direction	06
Chiffres clés – L'Oréal sur dix ans	08
Les marques	12
Recherche et Développement	14
Production et Technologie	18
Relations humaines	20
Développement durable	22
Cosmétique	24
Produits Professionnels	26
Produits Grand Public	32
Produits de Luxe	40
Cosmétique Active	48
Dermatologie et nutricosmétique	52
Pharmacie	54
Gouvernement d'entreprise	56
Bourse et actionariat	58

Tome 2 : Comptes consolidés

Bilans consolidés comparés	04
Comptes de résultat consolidés comparés	06
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	07
Tableaux des flux de trésorerie consolidés et comparés	08
Annexe aux comptes consolidés	09
Liste des sociétés consolidées	34
Rapport des Commissaires aux Comptes	39

Tome 3 : Rapport de Gestion, comptes sociaux et informations complémentaires

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	03
Compléments au Rapport de Gestion	24
Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés en 2002	24
Projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du jeudi 22 mai 2003	30
Titres de participation	36
Résultats financiers sur 5 ans	37
Comptes sociaux	38
Annexe aux comptes sociaux	43
Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2002	56
Rapport général des Commissaires aux Comptes	60
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	61
Informations complémentaires	62
Renseignements de caractère général concernant la société	62
Renseignements de caractère général concernant le capital	64
Marché des titres de L'Oréal	64
Risques de l'émetteur	66
Politique d'investissements	69
Organes de Direction et d'Administration	69
Politique d'information	69
Événements récents et perspectives	70
Responsables du contrôle des comptes	72
Attestation du responsable du Document de Référence	73
Avis des Commissaires aux Comptes sur le Document de Référence	73

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent Rapport Annuel 2002 déposé comme Document de Référence auprès de la COB, le sommaire ci-après renvoie aux principales rubriques de l'instruction d'application du règlement n° 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

Section	Rubrique	Tome	Page
1.1	Nom et fonction du responsable du Document de Référence	3	73
1.2	Attestation des responsables du Document de Référence	3	73
1.3	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes	3	72
1.4	Politique d'information	3	69
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	3	62
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	3	20, 64
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	3	20
3.4	Marché des instruments financiers de L'Oréal	3	64
3.5	Dividendes	3	19, 64
4.1	Présentation de la société et du groupe	1/3	
4.2	Dépendance à l'égard de l'environnement économique	3	66
4.3	Effectif moyen et évolution pour la société et le groupe	3	62
4.4	Politique d'investissement de la société et du groupe	3	69
4.7	Risques de l'émetteur	3	66
4.7.1	Risques de marché	2	25
4.7.2	Risques juridiques	3	66
4.7.3	Risques industriels et liés à l'environnement	3	66
4.7.4	Assurances – couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	3	68
4.7.5	Autres risques particuliers	3	69
5.1	Comptes de l'émetteur	2/3	
	Comptes consolidés	2	
	Comptes de la société	3	38
5.3	Tableau liste des filiales et participations	3	56
5.4	Principes et périmètres de consolidation	2	09
5.7	Honoraires des Commissaires aux Comptes	3	72
6.1	Conseil d'Administration et organes de direction		
6.1.0	Composition	1/3	57/24
6.1.1	Fonctionnement	1/3	56/11
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	3	14, 21
6.3	Schémas d'intéressement du personnel	3	14
7.1	Evolution récente	3	70
7.2	Perspectives d'avenir	3	70



<http://www.loreal.com>
<http://www.loreal-finance.com>

L'ORÉAL

Société Anonyme
au capital de 135 212 432 euros
632 012 100 R.C.S. Paris

Siège administratif :
41, rue Martre
92117 Clichy
Tél. : 01 47 56 70 00
Fax : 01 47 56 80 02

Siège social :
14, rue Royale
75008 Paris

Numéro Vert :
0 800 66 66 66

